



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 164 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–59	4
II. Hypothèses retenues pour la planification des ressources financières	60–94	44
III. Analyse des variations	95–128	54
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	129	61
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/233 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale		62
Annexe		
Organigrammes		73
Carte		78



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09), dont le montant s'élève à 307 835 700 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 50 officiers de liaison, 300 membres de la police des Nations Unies, 512 agents recrutés sur le plan international, dont un à un poste financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et un autre (Conseiller principal pour la sécurité) à un poste financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies, 573 agents recrutés sur le plan national, dont un à un poste financé au titre du personnel temporaire, 117 Volontaires des Nations Unies et 25 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées et l'objectif de la MINURCAT pour l'exercice considéré est expliquée dans des tableaux de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité et protection des civils, droits de l'homme et état de droit, et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué ^a (2007/08)	Dépenses prévues ^a (2008/09)	Variation	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	6 930,9	13 527,6	6 596,7	95,2
Personnel civil	28 011,5	64 108,0	36 096,5	128,9
Dépenses opérationnelles	147 501,6	230 200,1	82 698,5	56,1
Montant brut	182 444,0	307 835,7	125 391,7	68,7
Recettes provenant des contributions du personnel	2 537,0	6 155,8	3 618,8	142,6
Montant net	179 907,0	301 679,9	121 772,9	67,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	182 444,0	307 835,7	125 391,7	68,7

^a Compte tenu de la réaffectation des dépenses de personnel temporaire de la ligne Dépenses opérationnelles à la ligne Personnel civil.

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Agents recrutés sur le plan international</i>	<i>Agents recrutés sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Agents fournis par des gouvernements</i>	Total
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé 2007/08	–	–	40	19	1	–	–	60
Effectif proposé 2008/09	–	–	39	21	–	1	–	61
Composantes								
Sécurité et protection des civils								
Effectif approuvé 2007/08	50	300	32	134	–	3	–	519
Effectif proposé 2008/09	50	300	32	118	–	3	–	503
Droits de l'homme et état de droit								
Effectif approuvé 2007/08	–	–	39	16	–	9	25	89
Effectif proposé 2008/09	–	–	39	22	–	9	25	95
Appui^d								
Effectif approuvé 2007/08	–	–	418	419	14	132	–	983
Effectif proposé 2008/09	–	–	401	411	2	104	–	918
Total								
Effectif approuvé 2007/08	50	300	529	588	15	144	25	1 651
Effectif proposé 2008/09	50	300	511	572	2	117	25	1 577
Variation nette	–	–	(18)	(16)	(13)	(27)	–	(74)

^a Effectif autorisé/approuvé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés au titre du personnel temporaire.

^d Dont un poste (Conseiller principal pour la sécurité) financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Au paragraphe 1 de sa résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a approuvé la mise en place au Tchad et en République centrafricaine, conformément aux paragraphes 2 à 6 de ladite résolution et en consultation avec les autorités du Tchad et de la République centrafricaine, d'une présence multidimensionnelle destinée à aider à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, y compris en contribuant à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger, en facilitant la fourniture de l'assistance humanitaire dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, et en créant les conditions en faveur d'un effort de reconstruction et de développement économique et social de ces zones.
2. Au paragraphe 2 de la même résolution, le Conseil a décidé que cette présence multidimensionnelle comprendrait, pour une période d'un an, une mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) qui exercerait son mandat dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine.
3. Au paragraphe 6 de la même résolution, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a autorisé l'Union européenne (UE) à contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations et à contribuer à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies et à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.
4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est d'aider à réunir les conditions propices au retour librement consenti, définitif et dans de bonnes conditions de sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.
5. Dans le cadre de cet objectif général, la MINURCAT contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux de budgétisation axée sur les résultats présentés ci-après. Ceux-ci sont organisés par composante (sécurité et protection des civils, droits de l'homme et état de droit et appui), dont chacune découle du mandat de la Mission.
6. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la MINURCAT ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Leur variation par rapport au budget de 2007/08, y compris du fait de reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
7. Au cours de l'exercice, en application de son mandat, la Mission renforcera les capacités de la police tchadienne en aidant les autorités nationales à mettre en place

le Détachement intégré de sécurité – ex-Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH) – grâce à des activités de formation et de supervision et à la fourniture de conseils et d'un appui destinés à la police nationale, dans l'objectif de maintenir l'ordre public dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées et les principales localités des régions avoisinantes et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'est du Tchad. En République centrafricaine, la MINURCAT aidera les autorités locales à renforcer les capacités de maintien de l'ordre dans les zones intéressées de la région nord-est du pays. La sécurité sera assurée par l'EUFOR Tchad/République centrafricaine (force militaire placée sous le commandement de l'Union européenne) qui sera déployée pour une période d'un an dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. Une évaluation des besoins conjointe Union européenne (UE)/Organisation des Nations Unies (ONU) sur les arrangements concernant le dispositif qui succédera à l'EUFOR (une opération des Nations Unies éventuellement) aura lieu en septembre 2008, soit six mois après l'autorisation de la capacité opérationnelle initiale de l'EUFOR, intervenue le 15 mars 2008. Ses résultats seront pris en compte pour déterminer s'il y a lieu de soumettre au Conseil de sécurité au cours de l'exercice des modifications à apporter au mandat de la MINURCAT.

8. La Mission entretiendra des contacts avec tous ses partenaires afin de garantir l'application d'une démarche cohérente pour le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées. À ce titre, elle aidera les autorités nationales à renforcer les systèmes judiciaire et pénitentiaire et à mettre un terme à l'impunité dans l'est du Tchad, ainsi qu'à faire en sorte que les principes relatifs aux droits de l'homme soient pris en compte dans la formation et l'encadrement des policiers tchadiens du Détachement intégré de sécurité. En République centrafricaine, elle aidera les autorités nationales à renforcer les capacités de maintien de l'ordre dans les zones intéressées de la région nord-est du pays.

9. Le projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice 2008/09 représente un montant brut de 307 835 700 dollars (montant net : 301 679 900 dollars). Il couvre le déploiement de 50 officiers de liaison, de 300 membres de la police des Nations Unies et d'un effectif civil de 1 227 personnes (512 agents recrutés sur le plan international, 573 agents recrutés sur le plan national, dont 21 administrateurs, 117 Volontaires des Nations Unies et 25 agents fournis par des gouvernements).

10. Par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale pour le déploiement et le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2007/08 (d'un montant brut de 182 444 000 dollars), le projet de budget pour l'exercice 2008/09 (d'un montant brut de 307 835 700 dollars) est en progression de 125 391 700 dollars en chiffres bruts (68,7 %). Cette augmentation s'explique d'une part par le fait que les prévisions ont été établies pour un exercice complet (12 mois) en se fondant sur un déploiement intégral de l'effectif autorisé pour les officiers de liaison, la police des Nations Unies et le personnel civil, avec application d'abattements pour les délais de déploiement et de recrutement, et d'autre part par des dépenses plus importantes à la rubrique Installations et infrastructures pour la construction et l'entretien de locaux à usage de bureau à N'Djamena et d'installations pour les bureaux et les logements dans six camps des Nations Unies et six centres et 12 postes de police dans l'est du Tchad (les travaux correspondants devant être assurés dans le cadre de contrats clefs en main) et à la rubrique Transports aériens, compte tenu du déploiement complet de 12 aéronefs au total (6 avions pour le transport de voyageurs et 6 hélicoptères moyens). Ces dépenses sont compensées en partie par la

réduction des ressources demandées pour l'achat de véhicules et le matériel de transmissions et d'information par rapport à l'exercice 2007/08.

11. Cependant que le déploiement de la MINURCAT se poursuit, le tableau d'effectifs a été établi en tenant compte des propositions faites en vue de renforcer la capacité de la Mission d'accomplir son mandat, pour ce qui est en particulier de la composante droits de l'homme et état de droit, en recourant davantage à des administrateurs recrutés sur le plan national, pour les raisons exposées aux paragraphes 31 à 34.

12. Pour la composante relative à l'appui, la réduction des effectifs s'explique principalement par le fait que l'on envisage de confier à des sous-traitants la plupart des services d'ingénierie, de construction, de rénovation et d'entretien, dans le cadre de contrats clefs en main; ainsi que par la fourniture par l'EUFOR, dans les sites où son personnel et celui de la MINURCAT sont déployés ensemble, de services de conception des terrains d'aviation et de lutte anti-incendie dans les aéroports, d'où la diminution considérable de l'effectif prévu pour les activités d'appui. En conséquence, les prévisions pour l'exercice 2008/09 ont été établies compte tenu de la proposition de supprimer 71 postes et postes de temporaire au total (15 postes d'agent du Service mobile, 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 28 postes de Volontaire des Nations Unies à la Section du génie et 15 postes – 2 agents du Service mobile et 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national – à la Section des opérations aériennes).

13. Après examen des responsabilités liées aux postes approuvés à la classe P-3 pour l'exercice de certaines fonctions (gestion des ressources humaines, administration, approvisionnement, contrôle du matériel et des stocks, réception et inspection, transports, contrôle des mouvements et informatique), ainsi qu'au poste d'assistant chargé du matériel et des biens (P-2), il est proposé de supprimer les postes d'administrateur et de créer à la place des postes d'agent du Service mobile, comme indiqué dans la section consacrée à la composante appui. Les agents du Service mobile possèdent, entre autres compétences, une connaissance détaillée et une grande expérience de l'application des règles et procédures, en particulier au cours de la phase extrêmement délicate de démarrage d'une mission, et connaissent concrètement les conditions de travail avec des prestataires de services d'appui militaire et logistique dans des conditions de sécurité difficiles. Justifiant des capacités et de l'expérience requises, les agents du Service mobile contribueront à la définition, au sein de la Mission, des consignes générales intéressant leurs domaines de compétence.

14. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, ayant rang de Secrétaire général adjoint, assisté par un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, ayant rang de Sous-Secrétaire général, un Chef de cabinet (D-1), un Chef de la police (D-2) et un Chef de la liaison militaire (P-5).

15. Le Représentant spécial du Secrétaire général, le Chef de la police, le Chef de la liaison militaire et le Directeur de cabinet sont en poste au siège de la Mission à N'Djamena, tandis que le Représentant spécial adjoint a établi son bureau au poste de commandement (PC) avancé d'Abéché, où est affectée la majeure partie du personnel opérationnel et du personnel d'appui de la Mission.

16. Les bureaux de terrain de la Mission à Iriba, Farchana, Goz Beïda (au Tchad) et Birao (en République centrafricaine) et le bureau de liaison à Bangui

bénéficieront d'une large autonomie pour la gestion des affaires courantes dans le cadre des pouvoirs délégués à leurs chefs respectifs. Les bureaux de terrain au Tchad comprendront un petit effectif de spécialistes des affaires civiles, des droits de l'homme, des affaires humanitaires et des questions judiciaires et pénitentiaires, des membres de la police des Nations Unies et du personnel d'appui. Le bureau de liaison à Bangui regroupera un nombre restreint de membres de la police des Nations Unies, un officier de liaison, un spécialiste des questions judiciaires et des réalisateurs d'émissions radiophoniques. Le bureau de terrain à Birao comprendra un spécialiste des droits de l'homme et des coordonnateurs de l'action humanitaire ainsi qu'une petite présence de la police des Nations Unies. Les deux antennes de la Mission à Douala (Cameroun) et Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne), où arriveront les cargaisons de marchandises achetées par la Mission, comprendront des spécialistes du contrôle des mouvements.

Direction exécutive et administration

17. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général, lequel sera assisté par un Représentant spécial adjoint à Abéché. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Chef de cabinet, le Chef de l'appui à la Mission, le Chef de la liaison militaire, le Chef de la police, le Conseiller juridique principal, le Conseiller principal pour la sécurité et le Conseiller principal pour la déontologie et la discipline relèveront directement du Représentant spécial du Secrétaire général. Les chefs du Centre conjoint d'analyse de la Mission, du Centre conjoint d'opérations, du Groupe pour l'égalité des sexes et du Groupe VIH/sida feront rapport au Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef de cabinet, tandis que l'officier de liaison déployé au bureau de liaison à Bangui le fera par l'intermédiaire du Chef de la police.

18. Les chefs des bureaux de terrain feront rapport au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général par l'entremise du Chef du Bureau des affaires civiles et politiques en sa qualité de coordonnateur des activités sur le terrain. Le Représentant spécial adjoint sera responsable des activités menées par la Mission dans les domaines des affaires civiles, de l'aide humanitaire, des droits de l'homme, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire, et de l'information; la majorité du personnel des sections et bureaux intéressés sera en poste au PC avancé d'Abéché et dans les bureaux de terrain.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	1	1	2	2	2	8	4	–	12
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2007/08	1	1	2	2	2	8	4	–	12
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	1	1	3	2	2	9	4	1	14
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2008/09	1	1	3	2	2	9	4	1	14
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	1	2
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	1	–	–	1	–	1	2
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes de temporaire approuvés^b 2007/08	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes de temporaire proposés^b 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Total partiel									
Effectif approuvé 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	1	1	3	2	2	9	4	-	13
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif approuvé 2007/08	1	1	3	2	2	9	4	-	13
Effectif proposé 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	1	1	3	2	2	9	4	-	14
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif proposé 2008/09	1	1	3	2	2	9	4	-	14
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	1	1
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général									
Effectif approuvé 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	1	-	1	1	2	5	2	-	7
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif approuvé 2007/08	1	-	1	1	2	5	2	-	7
Effectif proposé 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	1	-	1	1	2	5	2	-	7
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif proposé 2008/09	1	-	1	1	2	5	2	-	7
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau des affaires juridiques									
Effectif approuvé 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	1	1	3	1	-	4
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif approuvé 2007/08	-	-	1	1	1	3	1	-	4
Effectif proposé 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	1	1	3	1	-	4
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif proposé 2008/09	-	-	1	1	1	3	1	-	4
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre conjoint d'analyse de la Mission									
Effectif approuvé 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	3	2	2	7	2	-	9
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif approuvé 2007/08	-	-	3	2	2	7	2	-	9
Effectif proposé 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	3	2	2	7	2	-	9
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif proposé 2008/09	-	-	3	2	2	7	2	-	9
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre conjoint d'opérations									
Effectif approuvé 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	2	2	-	4	1	-	5
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif approuvé 2007/08	-	-	2	2	-	4	1	-	5
Effectif proposé 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	2	2	-	4	1	-	5
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif proposé 2008/09	-	-	2	2	-	4	1	-	5
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau des auditeurs résidents									
Effectif approuvé 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	1	1	1	3	-	-	3
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif approuvé 2007/08	-	-	1	1	1	3	-	-	3
Effectif proposé 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, effectif proposé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	(1)	(1)	(1)	(3)	-	-	(3)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	(1)	(1)	(1)	(3)	-	-	(3)
Section de l'information									
Effectif approuvé 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	-	-	1	1	-	2
PC avancé (Abéché)	-	-	2	2	4	8	7	-	15
Bureaux de terrain	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Total, effectif approuvé 2007/08	-	-	3	2	5	10	9	-	19
Effectif proposé 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	-	-	1	1	-	2
PC avancé (Abéché)	-	-	2	2	5	9	9	-	18
Bureaux de terrain	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Total, effectif proposé 2008/09	-	-	3	2	6	11	11	-	22
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	1	1	2	-	3
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	1	1	2	-	3
Total									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	1	1	7	5	5	19	8	-	27
PC avancé (Abéché)	1	-	6	6	7	20	10	-	30
Bureaux de terrain	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Total, postes approuvés 2007/08	2	1	13	11	13	40	19	-	59
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	1	1	8	5	5	20	8	1	29
PC avancé (Abéché)	1	-	5	5	7	18	12	-	30
Bureaux de terrain	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Total, postes proposés 2008/09	2	1	13	10	13	39	21	1	61
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	-	-	1	-	1	2
PC avancé (Abéché)	-	-	(1)	(1)	-	(2)	2	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	2	1	2
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	-	-	1	-	-	1
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, postes de temporaire approuvés^b 2007/08	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, postes de temporaire proposés^b 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Total									
Effectif approuvé 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	1	1	8	5	5	20	8	-	28
PC avancé (Abéché)	1	-	6	6	7	20	10	-	30
Bureaux de terrain	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Total, effectif approuvé 2007/08	2	1	14	11	13	41	19	-	60
Effectif proposé 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	1	1	8	5	5	20	8	1	29
PC avancé (Abéché)	1	-	5	5	7	18	12	-	30
Bureaux de terrain	-	-	-	-	1	1	1	-	2
Total, effectif proposé 2008/09	2	1	13	10	13	39	21	1	61
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	1	1
PC avancé (Abéché)	-	-	(1)	(1)	-	(2)	2	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	(1)	(1)	-	(2)	2	1	1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Postes financés au titre du personnel temporaire.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (suppression de 1 poste de temporaire annulée par la création de 1 poste)

Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste de temporaire

19. Il est proposé de transformer en poste le poste de temporaire occupé par le spécialiste des pratiques de référence (P-4). Les spécialistes des pratiques de référence déployés dans d'autres missions de maintien de la paix sont devenus une capacité spécialisée des missions qui appuie les efforts visant à améliorer les résultats en mettant à profit l'expérience acquise au cours de missions antérieures, telle qu'elle est consignée dans les rapports relatifs aux politiques et pratiques optimales du Département des opérations de maintien de la paix, et en contribuant à renforcer les résultats d'autres missions en rassemblant des informations sur les pratiques de référence. Ces spécialistes sont une ressource indispensable au Département des opérations de maintien de la paix, en permettant à celui-ci d'exercer sa fonction d'apprentissage et à l'Organisation de tirer les enseignements de son expérience et de communiquer en temps réel ses pratiques optimales en vue de renforcer sans cesse sa capacité d'accomplir ses mandats. À la MINURCAT, le spécialiste des pratiques de référence (P-4) aidera le Chef de cabinet à dégager les leçons de la mise en œuvre du mandat de la Mission, en consignand et en propageant les pratiques les meilleures.

20. En particulier, le spécialiste des pratiques de référence appuiera les activités de planification et de formation de la Mission et l'élaboration des consignes du Département des opérations de maintien de la paix, en faisant en sorte que les pratiques de référence et les enseignements soient pris en compte à tous les niveaux et qu'il y ait un flux constant d'information sur les règles, les pratiques de référence et les enseignements. Le titulaire du poste répondra aux demandes des responsables de la Mission, portant notamment sur les règles et procédures et les pratiques optimales du Département et sur les enseignements tirés d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en réalisant des enquêtes sur les pratiques optimales de la Mission, en contactant directement d'autres spécialistes des pratiques de référence, par courrier électronique ou téléconférence, et en effectuant des travaux de recherche sur les consignes et directives permanentes du Département par le biais du réseau établi par la Section des pratiques optimales de maintien de la paix. Le titulaire rassemblera également les leçons, les données d'expérience et les pratiques de référence qui ont trait aux activités essentielles de la MINURCAT et les communiquera au personnel de la Mission, à d'autres missions et au Département des opérations de maintien de la paix, par le biais d'analyses des

résultats des principales activités, de rapports de fin d'affectation des responsables des missions et de réunions-bilans avec ces derniers, et d'enquêtes sur les pratiques; et fera en sorte que les enseignements déjà tirés et les données d'expérience concernant la Mission et d'autres missions soient pris en compte dans les activités de formation et de planification, et coordonnera la contribution de la Mission à l'élaboration des règles et principes du Siège, afin que la perspective du terrain et les pratiques de référence y soient bien prises en considération.

21. Eu égard au caractère délicat des informations traitées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, il est proposé de créer un poste de traducteur interprète (Volontaire des Nations Unies) dont le titulaire, connaissant parfaitement le français, l'arabe et l'anglais, sera chargé de traduire des documents confidentiels destinés à la Mission et au Siège de l'Organisation; d'assurer l'interprétation des réunions de haut niveau; et d'appuyer la Section de l'information en traduisant divers matériaux d'information produits par les médias locaux, selon que de besoin.

Bureau des auditeurs résidents

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes

22. Les effectifs proposés pour le Bureau des auditeurs résidents seront présentés dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2008/09.

Section de l'information

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes

23. La Section de l'information de la Mission, dont l'effectif autorisé est actuellement de 19 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 postes d'agent du Service mobile et 9 postes d'agent des services généraux) assure la promotion du mandat et des activités de la Mission en élaborant et en diffusant des supports d'information, en effectuant régulièrement des visites auprès de certaines populations, en particulier les groupes à risques, en produisant des dossiers d'information à l'intention des enseignants, des responsables locaux, des autorités religieuses et des notables, en organisant des spectacles de théâtre et de musique traditionnels, ainsi qu'en diffusant des programmes radiophoniques en partenariat avec des organisations non gouvernementales (ONG) internationales de radiodiffusion. Pour étoffer les activités de sensibilisation et de mobilisation, en visant en particulier les communautés qui sont hors de portée des émetteurs de radiodiffusion, il est proposé de renforcer la capacité relative à l'information de la Mission en créant une petite unité de production visuelle, composée de trois postes (1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux), à Abéché.

24. Un producteur vidéo (agent du Service mobile) sera chargé de réaliser des émissions pour diffusion à la télévision nationale afin d'appuyer les campagnes d'information de la Mission et faire ainsi mieux connaître au public le mandat et les réalisations de cette dernière. Un photographe (agent des services généraux) enregistrera les étapes décisives de la Mission et en documentera les réalisations. Les photographies prises dans la zone de la Mission seront versées aux archives de la Mission et pourront être utilisées dans des expositions et affichées sur le site Web

de l'ONU. Un graphiste/concepteur de page Web (agent des services généraux recruté sur le plan national) sera chargé de concevoir divers documents imprimés (dépliants, affiches, notamment) pour les campagnes d'information, ainsi que de gérer et mettre à jour le site Web de la Mission.

Composante 1 : sécurité et protection des civils

25. Avec sa composante sécurité et protection des civils, la Mission a vocation à aider le Gouvernement tchadien à rétablir l'ordre dans les camps de réfugiés et les principales localités situés dans l'est du Tchad. La Mission sélectionnera, formera, conseillera, supervisera et encadrera les membres du Détachement intégré de sécurité et apportera un appui administratif à la police nationale et à la gendarmerie tchadiennes. De plus, dans les sites partagés ou par le biais de partenaires internationaux, elle assurera directement des services variés d'appui au Détachement, dont la rénovation et le réaménagement des installations essentielles dans les zones intéressées, et fournira, grâce au fonds d'affectation spéciale créé pour financer ses activités, les moyens d'hébergement de base, les rations, les véhicules et le matériel de transmissions nécessaires au bon fonctionnement du Détachement. Par ailleurs, la Mission facilitera, en collaborant avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, la distribution du matériel de police essentiel et le versement d'indemnités au personnel du Détachement, compte tenu des barèmes des traitements locaux et au moyen de son fonds d'affectation spéciale. En République centrafricaine, la MINURCAT aidera les autorités nationales à renforcer leurs capacités de maintien de l'ordre dans la région nord-est du pays, en menant des activités de surveillance, de liaison, d'évaluation des besoins et de mobilisation des donateurs, conformément à son mandat.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Création d'un environnement plus sûr dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine

1.1.1 Diminution de 25 % du nombre des infractions et incidents se produisant dans les camps de réfugiés et localités principales et sur les routes d'approvisionnement reliant ces localités, parmi les personnes déplacées et les réfugiés dans l'est du Tchad, par rapport à l'exercice 2007/08

1.1.2 Publication par les autorités centrafricaines d'un plan stratégique à long terme pour le renforcement de l'ordre public dans le nord-est du pays

1.1.3 Ouverture par le Détachement intégré de sécurité de bureaux des femmes et des enfants dans 12 camps de réfugiés et 6 localités dans l'est du Tchad

1.1.4 Diminution de moitié du nombre de victimes, morts et blessés, des mines et restes explosifs de guerre communiqué par le Service tchadien de déminage (2007/08 : 200; 2008/09 : 100)

Produits

- Le Représentant spécial du Secrétaire général use de ses bons offices pour faciliter les initiatives visant à instaurer la confiance dans l'est du Tchad.
- Réunions mensuelles entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les représentants de la communauté internationale, pour échanger des données d'information sur les questions concernant la sécurité au Tchad
- Réunions périodiques entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Commandant de l'EUFOR, pour garantir une approche intégrée du règlement des problèmes de sécurité dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- 4 réunions de coopération intermissions, sur des questions d'intérêt commun à caractère technique et opérationnel, avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)
- Réunions périodiques à tous les niveaux (politique et militaire) entre la MINURCAT, la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC), la Communauté des États sahélo-sahariens ainsi que d'autres organisations sous-régionales pertinentes, pour échanger des données d'information sur la sécurité et d'autres questions d'intérêt commun
- Organisation de 6 ateliers à l'intention d'ONG, de chefs religieux et traditionnels, de groupes de femmes et de jeunes, sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix
- 52 560 jours-homme de patrouilles communes police des Nations Unies/Détachement intégré de sécurité (2 membres de la police des Nations Unies x 4 patrouilles par jour x 18 stations/postes x 365 jours)
- Réunions hebdomadaires dans 6 localités et dans les camps de réfugiés, pour fournir aux autorités et aux populations locales des avis sur les activités de police de proximité
- Réunions hebdomadaires, au niveau du commandement, avec la police nationale et la gendarmerie tchadiennes, pour donner des avis sur les questions de sécurité
- Conseils au Détachement intégré de sécurité sur la création de bureaux des femmes et des enfants dans 6 localités et 12 camps de réfugiés dans l'est du Tchad
- Conseils au Ministre de l'intérieur et au Directeur de la police de la République centrafricaine, donnés lors de réunions mensuelles, sur le renforcement des capacités de maintien de l'ordre dans le nord-est du pays
- Conseils au personnel de commandement de la police locale à Birao, donnés lors de réunions hebdomadaires, sur la mise en place d'une capacité de police dans la zone
- Conseils aux autorités centrafricaines sur l'élaboration d'un plan stratégique à long terme pour renforcer l'ordre public dans le nord-est du pays
- Détachement d'officiers de liaison auprès de l'EUFOR, au quartier général à N'Djamena, au PC avancé à Abéché, à l'état-major de bataillon dans l'est du Tchad et à l'état-major de compagnie en République centrafricaine, pour suivre la situation concernant la sécurité et en rendre compte
- Au besoin, liaison avec les autorités militaires tchadiennes et centrafricaines, l'EUFOR et d'autres parties intéressées par les questions de sécurité au Tchad et en République centrafricaine, pour échanger des données d'information et favoriser la coopération sur les conditions de sécurité et les risques potentiels

- Publication de cartes, illustrant de façon détaillée les risques posés par les mines et les munitions non explosées, à l'intention du Service de déminage tchadien, de l'EUFOR, des organismes des Nations Unies et des ONG, afin qu'ils puissent mener sans danger leurs opérations dans l'est du Tchad
- Campagne d'information sur les questions concernant la sécurité et la paix, comprenant l'organisation de points de presse mensuels et la publication de 1 000 affiches (en arabe et en français) et de 50 000 dépliants et brochures (en arabe et en français)
- Organisation de réunions hebdomadaires avec l'équipe de pays des Nations Unies et des ONG, sur la coordination et l'action humanitaire
- Avis au Gouvernement tchadien sur la réimplantation des camps de réfugiés situés à proximité de la frontière
- 52 réunions de liaison avec le HCR sur l'aide aux réfugiés
- Conseils à l'intention des autorités nationales et locales tchadiennes, de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'Union européenne, des ONG et des personnes déplacées et réfugiés, donnés lors de 12 réunions sur les mesures de confiance visant à faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés
- 6 ateliers de formation pour le personnel de l'EUFOR, en partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), sur les principes humanitaires, la coordination civilo-militaire, la protection des civils, et la structure, le rôle et les travaux des organismes humanitaires
- Campagne d'information visant à promouvoir l'amélioration de la situation humanitaire, comprenant : des points de presse mensuels organisés conjointement avec l'OCHA, et la production de 30 minutes d'émissions radiophoniques par mois (en arabe et en français), de 15 minutes d'images télévision/vidéo par mois (en arabe et en français), de 50 000 dépliants/brochures (en arabe et en français) et de 1 000 affiches (en arabe et en français)
- Fourniture d'avis aux organismes des Nations Unies et aux ONG sur la violence sexiste dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés, avec notamment collecte de données sur ce phénomène et d'autres questions liées à l'appartenance sexuelle, pour communication aux institutions gouvernementales tchadiennes
- Exécution de 30 projets à effet rapide pour améliorer la situation humanitaire

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement des capacités du Détachement intégré de sécurité

1.2.1 Augmentation du nombre total de membres du Détachement intégré de sécurité prêts à être déployés (2007/08 : 850; 2008/09 : 1 700)

1.2.2 Constitution par le Détachement intégré de sécurité d'une base de données pour enregistrer les infractions avec violence sexuelle et sexiste

1.2.3 Création par le Détachement intégré de sécurité d'une unité d'enquête interne

Produits

- Sélection et homologation de 1 700 fonctionnaires de police et gendarmes tchadiens pour le Détachement intégré de sécurité
- Conseils aux autorités tchadiennes sur l'élaboration d'une stratégie visant à accroître le nombre de candidates pour le Détachement intégré de sécurité
- Conseils au Détachement intégré de sécurité sur les questions d'administration, de direction et de commandement

- Formation de 154 superviseurs du Détachement intégré de sécurité au cours d'un stage de commandement
- Formation de 1 700 candidats pour le Détachement intégré de sécurité, sur les pratiques internationales de surveillance policière de proximité, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme et l'égalité des sexes
- Conseils au Détachement intégré de sécurité sur l'élaboration d'une base de données pour l'enregistrement des infractions avec violence sexuelle ou sexiste et sur l'utilisation de la base pour contribuer à mettre fin à l'impunité
- Conseils et mobilisation de ressources pour la passation de marchés et l'appui logistique, à l'intention du Gouvernement tchadien et aux donateurs, pour équiper le Détachement intégré de sécurité et moderniser l'École de police tchadienne grâce aux fonds versés par les donateurs
- Fourniture d'un appui à l'encadrement au personnel du Détachement intégré de sécurité, en assurant une présence dans les principaux postes de commandement et les 6 centres et 12 postes de police et, le cas échéant, communication d'informations à l'unité d'enquête interne du Détachement en coordination avec les autorités tchadiennes
- Encadrement du personnel du Détachement intégré de sécurité, avec notamment la constitution d'une base de données sur les plaintes déposées contre le Détachement et, le cas échéant, communication d'informations à l'unité d'enquête interne du Détachement en coordination avec les autorités tchadiennes

Facteurs externes

Les fournisseurs de contingents et d'effectifs de police mettent à disposition les officiers de liaison et fonctionnaires de police nécessaires; les donateurs versent les fonds nécessaires; il existe des candidats qualifiés pour pourvoir les postes de la police locale; l'EUFOR assure comme il se doit la sécurité; les conditions de sécurité au Darfour permettent le retour des réfugiés et personnes déplacées.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, sécurité et protection des civils

<i>Catégorie</i>							Total		
<i>I. Observateurs militaires</i>									
Effectif approuvé 2007/08							50		
Effectif proposé 2008/09							50		
Variation nette							–		
<i>II. Police des Nations Unies</i>									
Effectif approuvé 2007/08							300		
Effectif proposé 2008/09							300		
Variation nette							–		
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total

Bureau du Chef de la liaison militaire

Postes approuvés 2007/08

Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	1	–	2
---------------------------------	---	---	---	---	---	----------	---	---	----------

<i>Catégorie</i>									Total
PC avancé (Abéché)	-	-	1	-	-	1	1	-	2
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, postes approuvés 2007/08	-	-	2	-	-	2	2	-	4
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	-	-	1	1	-	2
PC avancé (Abéché)	-	-	1	-	-	1	1	-	2
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, postes proposés 2008/09	-	-	2	-	-	2	2	-	4
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau du Chef de la police									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	1	1	-	2	4	19	-	23
PC avancé (Abéché)	-	1	1	-	1	3	27	-	30
Bureaux de terrain	-	-	1	-	-	1	83	-	84
Total, postes approuvés 2007/08	-	2	3	-	3	8	129	-	137
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	1	1	-	2	4	16	-	20
PC avancé (Abéché)	-	1	1	-	1	3	23	-	26
Bureaux de terrain	-	-	1	-	-	1	75	-	76
Total, postes proposés 2008/09	-	2	3	-	3	8	114	-	122
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	(3)	-	(3)
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	(4)	-	(4)
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Section des affaires politiques et civiles									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	-	-	1	1	-	2
PC avancé (Abéché)	-	1	1	2	1	5	2	-	7
Bureaux de terrain	-	-	3	6	-	9	-	3	12
Total, postes approuvés 2007/08	-	1	5	8	1	15	3	3	21
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>Catégorie</i>									Total
PC avancé (Abéché)	–	1	2	2	1	6	2	–	8
Bureaux de terrain	–	–	3	6	–	9	–	3	12
Total, postes proposés 2008/09	–	1	5	8	1	15	2	3	20
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(2)
PC avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Groupe de la liaison de l'action humanitaire									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Bureaux de terrain	–	–	–	4	–	4	–	–	4
Total, postes approuvés 2007/08	–	–	2	5	–	7	–	–	7
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Bureaux de terrain	–	–	–	4	–	4	–	–	4
Total, postes proposés 2008/09	–	–	2	5	–	7	–	–	7
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	1	4	–	2	7	21	–	28
PC avancé (Abéché)	–	2	4	3	2	11	30	–	41
Bureaux de terrain	–	–	4	10	–	14	83	3	100
Total, postes approuvés 2007/08	–	3	12	13	4	32	134	3	169
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	1	3	–	2	6	17	–	23
PC avancé (Abéché)	–	2	5	3	2	12	26	–	38
Bureaux de terrain	–	–	4	10	–	14	75	3	92
Total, postes proposés 2008/09	–	3	12	13	4	32	118	3	153
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	(1)	–	–	(1)	(4)	–	(5)

<i>Catégorie</i>									Total
PC avancé (Abéché)	-	-	1	-	-	1	(4)	-	(3)
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	(16)	-	(16)
Total (I à V)									
Effectif approuvé 2007/08									519
Effectif proposé 2008/09									503
Variation nette									(16)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Chef de la police

Personnel recruté sur le plan national : réduction de 15 postes

26. Afin d'accroître l'efficacité des services de transport et de constituer une équipe de chauffeurs, il est proposé de transférer à la Section des transports 15 postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) figurant actuellement au tableau des effectifs du Bureau du Chef de la police au siège de la Mission à N'Djamena, du PC avancé d'Abéché et des bureaux de terrain (voir plus bas, par. 49).

Section des affaires politiques et civiles

Personnel recruté sur le plan national : réduction de 1 poste

27. Sachant que la plupart des activités de la Mission ont lieu dans l'est du Tchad et que le Bureau des affaires politiques et civiles s'occupera principalement d'affaires civiles, il est proposé de transférer, au PC avancé d'Abéché, avec le titre fonctionnel de spécialiste hors classe des affaires civiles, le poste approuvé de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) qui figure actuellement au tableau des effectifs du siège de la Mission à N'Djamena. Le titulaire du poste sera chargé de conseiller le chef du Bureau (D-1) sur toutes les questions concernant les affaires civiles, d'élaborer la stratégie de la Mission pour ces affaires et de superviser 12 spécialistes des affaires civiles (3 P-4, 6 P-3 et 3 Volontaires des Nations Unies) déployés dans les bureaux de terrain d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda. En outre, il remplacera le chef du Bureau en son absence.

28. Il est également proposé de transférer au PC avancé d'Abéché le poste approuvé d'assistant administratif (agent des services généraux), qui figure actuellement au tableau des effectifs du Siège de la Mission à N'Djamena. Le titulaire du poste fournira un appui administratif et exécutera des travaux de secrétariat à l'intention du spécialiste hors classe des affaires civiles.

29. En outre, afin d'accroître l'efficacité des services de transport et de constituer une équipe de chauffeurs, il est proposé de transférer un poste de chauffeur (agent des services généraux) à la Section des transports (voir par. 49).

Composante 2 : droits de l'homme et état de droit

30. La composante 2 de la Mission englobe les activités de surveillance, d'enquête, d'établissement de rapports et de formation relative aux droits de l'homme, et d'aide au renforcement des principales institutions législatives, judiciaires et pénitentiaires. Une attention particulière sera apportée à l'identification des auteurs de violations des droits de l'homme, ainsi qu'aux questions concernant la violence sexuelle et la protection de l'enfance. Des spécialistes des droits de l'homme seront déployés au siège de la Mission, au PC avancé et dans les bureaux de terrain, où ils travailleront en étroite collaboration avec le personnel attaché à d'autres composantes (militaires, fonctionnaires de police spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, notamment), les représentants d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies et d'organismes humanitaires œuvrant sur le terrain, pour déceler sans attendre les menaces qui pourraient peser sur les civils en danger. Ils participeront, avec les représentants d'autres composantes de la Mission, à l'analyse conjointe des questions relatives aux droits de l'homme, en vue d'arrêter les priorités opérationnelles. Des rapports, assortis de recommandations sur les mesures correctives à prendre par les parties concernées, seront périodiquement établis sur la situation des droits de l'homme dans les zones de déploiement convenues. Le Groupe consultatif pour l'administration judiciaire et le Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire collaboreront étroitement avec toutes les parties prenantes pour appuyer le renforcement des principales institutions législatives, judiciaires et pénitentiaires en offrant leurs bons offices, des conseils et une assistance technique dans le cadre du mandat de la Mission.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Progrès dans la promotion et la défense des droits de l'homme au Tchad

2.1.1 Ouverture d'enquêtes pénales visant tous les auteurs de violations présumées des droits de l'homme dans l'est du Tchad, y compris les violations flagrantes, les cas de violence sexuelle et les infractions visant des enfants (notamment le recrutement forcé)

2.1.2 Adoption par le Gouvernement tchadien d'un plan d'action visant à prévenir et réprimer le recrutement et l'emploi d'enfants par des groupes armés

2.1.3 Mise en œuvre de toutes les recommandations de mesures correctives figurant dans les rapports d'enquête, notamment en ce qui concerne la protection des femmes et des filles

Produits

- Visites mensuelles dans des prisons et lieux de détention pour vérifier les conditions de vie et le traitement des détenus
- 100 visites dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées pour évaluer la situation relative aux droits de l'homme
- 12 enquêtes sur la situation des droits de l'homme, axées sur la protection des femmes et des enfants, dans tout l'est du Tchad

- 5 missions d'enquête spéciales, avec établissement de rapports sur les violations graves des droits de l'homme, en vue d'encourager le Gouvernement tchadien à lutter contre l'impunité
- En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, publication de 3 rapports thématiques en vue d'encourager le Gouvernement tchadien à lutter contre l'impunité
- Conseils aux représentants nationaux ou régionaux des autorités tchadiennes, dans le cadre de réunions mensuelles sur les questions relatives aux droits de l'homme
- 6 ateliers, à l'intention des représentants des autorités tchadiennes et des organisations de la société civile, sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris celles visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants par les forces armées nationales et les groupes de rebelles
- Conseils au Gouvernement tchadien dans le cadre de réunions bimestrielles sur l'obligation de présenter des rapports au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Mise en œuvre de 5 projets à effet rapide sur la promotion des droits de l'homme
- Conseils à l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de réunions mensuelles sur la violence sexuelle et sexiste dans l'est du Tchad
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, et en particulier avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), surveillance de la situation concernant la protection des enfants dans l'est du Tchad et établissement de rapports y relatifs, en mettant notamment en évidence les lacunes et les violations, et suivi de cette situation avec les autorités nationales et locales, ainsi que les parties au conflit, afin d'assurer la protection de l'enfance conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur les enfants touchés par les conflits armés
- Campagne d'information sur la promotion et la défense des droits de l'homme, à savoir : séances d'information mensuelles à l'intention de la presse; 30 minutes d'émissions radiophoniques par mois (en arabe et en français); 15 minutes d'émissions télévisées ou d'images vidéo par semaine (en arabe et en français); 50 000 dépliants ou brochures (en arabe et en français); 1 000 affiches (en arabe et en français); et distribution de 2 000 tee-shirts

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement de l'état de droit dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine

2.2.1 Publication par le Gouvernement tchadien d'un rapport d'évaluation du respect de la légalité

2.2.2 Adoption par le Gouvernement centrafricain d'une stratégie nationale de renforcement de l'état de droit dans le nord-est du pays

Produits

- Évaluation des institutions judiciaires formelles et traditionnelles dans l'est du Tchad, au moyen de visites hebdomadaires sur site, donnant lieu à l'établissement, à l'intention des autorités tchadiennes, de rapports assortis de recommandations sur les besoins relatifs à l'état de droit
- Conseils au Gouvernement tchadien sur l'élaboration d'un plan stratégique national de renforcement et de réforme du système judiciaire dans l'est du Tchad
- Conseils au Ministère tchadien de la justice, aux magistrats des tribunaux nationaux et aux juridictions traditionnelles à N'Djamena et dans l'est du Tchad, dans le cadre de réunions hebdomadaires sur le renforcement des institutions judiciaires

- Conseils à l'équipe de pays des Nations Unies, à l'Union européenne, aux donateurs et à la communauté internationale, dans le cadre de réunions hebdomadaires sur la coordination des activités dans le secteur de la justice
- 2 ateliers, à l'intention des chefs traditionnels et des ONG, sur le renforcement des mécanismes de justice traditionnelle dans l'est du Tchad
- 2 ateliers, à l'intention des juges, des policiers et des procureurs, sur le renforcement du système formel de justice dans l'est du Tchad
- Conseils au Ministère tchadien de la justice sur le rapprochement des systèmes de justice formel et traditionnel
- Conseils aux autorités tchadiennes sur la tenue d'audiences foraines dans l'est du Tchad
- Mise en œuvre de 5 projets à effet rapide visant à améliorer l'administration de la justice
- Évaluation conjointe avec les autorités nationales des conditions carcérales dans l'est du Tchad en vue de mettre en évidence les domaines devant faire l'objet d'examen ou de mesures prioritaires
- Conseils aux autorités pénitentiaires tchadiennes sur l'élaboration d'un plan de développement pour les prisons et de stratégies pour sa mise en œuvre
- Conseils aux autorités pénitentiaires tchadiennes dans le cadre de réunions hebdomadaires sur la réforme des prisons et l'élaboration de principes et de directives pour la gestion des prisons
- Conseils aux autorités pénitentiaires tchadiennes sur l'élaboration d'une stratégie de formation, comprenant des analyses des besoins ainsi qu'un programme d'études et des calendriers de formation
- Organisation, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, d'un stage de formation de formateurs à l'intention de 50 agents pénitentiaires tchadiens
- Évaluation conjointe avec les autorités nationales des travaux d'amélioration à effectuer dans 5 prisons existantes de l'est du Tchad, y compris l'élaboration de propositions de projet et la mobilisation de ressources
- Mise en œuvre de 5 projets à effet rapide dans des prisons de l'est du Tchad en vue de remédier à des conditions carcérales mettant la vie des détenus en danger
- Évaluation de sites d'implantation pour de nouvelles prisons et élaboration conjointe avec les autorités nationales de propositions de projet pour les donateurs
- 5 ateliers de sensibilisation sur les questions d'amélioration des prisons, à l'intention des autorités pénitentiaires nationales, de la police nationale, des ministères tchadiens et des organisations non gouvernementales (N'Djamena, Abéché, Iriba, Farchana et Goz Beïda)
- Programmes de formation aux fonctions pénitentiaires de base, à l'intention de 300 gardiens de prison tchadiens
- Organisation de réunions mensuelles du comité de développement des prisons, sous l'égide des autorités tchadiennes et avec la participation de représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Union européenne et de l'UNICEF, pour examiner les questions de développement des prisons
- 1 séminaire avec des donateurs et des organismes des Nations Unies pour examiner des plans d'amélioration des prisons et la question de la mobilisation de ressources
- Encadrement de 25 responsables pénitentiaires tchadiens au moyen d'une présence auprès des intéressés
- Conseils au groupe de travail centrafricain sur les questions judiciaires et pénitentiaires concernant la décentralisation de l'appareil de l'État

- Campagne d'information sur le renforcement de l'état de droit, comprenant : des points de presse mensuels; 30 minutes d'émissions radiophoniques par mois (en arabe et en français); et 15 minutes d'émissions télévisées ou d'images vidéo par semaine (en arabe et en français)

Facteurs externes : Les donateurs fourniront les fonds nécessaires et l'EUFOR assurera comme il se doit la sécurité.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, droits de l'homme et état de droit

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Groupe consultatif pour l'administration judiciaire									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	1	3	–	4	1	–	5
Bureaux de terrain	–	–	–	3	–	3	–	–	3
Total, postes approuvés 2007/08	–	–	2	6	–	8	1	–	9
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	1	–	2
PC avancé (Abéché)	–	–	1	2	–	3	3	–	6
Bureaux de terrain	–	–	–	4	–	4	3	–	7
Total, postes proposés 2008/09	–	–	2	6	–	8	7	–	15
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	(1)	–	(1)	2	–	1
Bureaux de terrain	–	–	–	1	–	1	3	–	4
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	6	–	6
Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	1	2	–	3	–	–	3
Bureaux de terrain	–	–	–	3	–	3	–	–	3
Total, postes approuvés 2007/08	–	–	2	5	–	7	–	–	7
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	–	–	1	1	–	2
PC avancé (Abéché)	–	–	1	2	–	3	1	–	4

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	Total partiel				
Bureaux de terrain	–	–	–	3	–	3	–	–	3
Total, postes proposés 2008/09	–	–	2	5	–	7	2	–	9
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Groupe pour l'égalité des sexes									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	1	–	2	2	–	4
PC avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2007/08	–	–	2	1	–	3	3	–	6
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	1	–	2	2	–	4
PC avancé (Abéché)	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2008/09	–	–	2	1	–	3	3	–	6
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	2	1	4	3	–	7
PC avancé (Abéché)	–	–	4	6	–	10	6	3	19
Bureaux de terrain	–	–	–	7	–	7	3	6	16
Total, postes approuvés 2007/08	–	–	5	15	1	21	12	9	42

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	1	2	1	4	2	–	6
PC avancé (Abéché)	–	–	4	6	–	10	5	3	18
Bureaux de terrain	–	–	–	7	–	7	3	6	16
Total, postes proposés 2008/09	–	–	5	15	1	21	10	9	40
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Total									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	4	3	1	8	5	–	13
PC avancé (Abéché)	–	–	7	11	–	18	8	3	29
Bureaux de terrain	–	–	–	13	–	13	3	6	22
Total, postes approuvés 2007/08	–	–	11	27	1	39	16	9	64
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	4	3	1	8	6	–	14
PC avancé (Abéché)	–	–	7	10	–	17	10	3	30
Bureaux de terrain	–	–	–	14	–	14	6	6	26
Total, postes proposés 2008/09	–	–	11	27	1	39	22	9	70
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	(1)	–	(1)	2	–	1
Bureaux de terrain	–	–	–	1	–	1	3	–	4
Total, variation nette	–	–	–	–	–	–	6	–	6

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Groupe consultatif pour l'administration judiciaire

Personnel recruté sur le plan national : création de 6 postes

31. La Mission s'emploiera à rapprocher les mécanismes traditionnels de justice, couramment utilisés dans l'est du Tchad, des institutions formelles. Dans cette optique, il est proposé de renforcer le Groupe consultatif pour l'administration

judiciaire, dont l'effectif civil autorisé compte actuellement neuf postes (1 P-5, 1 P-4, 6 P-3 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), en créant six postes de spécialiste des affaires judiciaires (administrateurs recrutés sur le plan national), dont les travaux compléteront ceux des fonctionnaires du Groupe recrutés sur le plan international et d'appuyer la mise en œuvre des principes régissant les opérations de police. Les titulaires de ces postes collaboreront étroitement avec les spécialistes des affaires judiciaires recrutés sur le plan international à la fourniture d'avis autorisés sur les institutions traditionnelles, l'harmonisation des deux systèmes d'administration de la justice et les domaines à renforcer. Ils seront les principaux intermédiaires entre la Mission d'une part et le Gouvernement et les institutions formelles et traditionnelles d'autre part. Leur connaissance des lois, des coutumes et des langues locales, ainsi que du système politique tchadien, leur permettra de jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation des besoins en matière judiciaire, et d'assurer des services d'interprétation et de traduction en fonction des besoins. Les titulaires de ces postes seront déployés au siège de la Mission à N'Djamena (1 administrateur recruté sur le plan national), au PC avancé d'Abéché (2 administrateurs recrutés sur le plan national) et dans les bureaux de terrain d'Iriba, de Ferchana et de Goz Beida (1 administrateur recruté sur le plan national pour chaque bureau).

32. Les postes qu'il est proposé de créer serviront également à renforcer les capacités dans les régions.

33. Afin d'accroître la capacité de la Mission de fournir une assistance aux autorités nationales centrafricaines, il est proposé de transférer au Bureau de liaison de Bangui un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-3) figurant au tableau des effectifs du PC avancé de la Mission à Abéché. Ce transfert devrait aussi permettre d'assurer une complémentarité avec les activités des policiers des Nations Unies déployés en République centrafricaine. Le titulaire du poste sera responsable de l'exécution dans ce pays du programme de la Mission en matière de justice et de la liaison avec les autorités nationales. Il sera le principal interlocuteur de la Mission pour les questions concernant l'état de droit en République centrafricaine et facilitera la mobilisation des ressources des donateurs en vue d'aider le Gouvernement centrafricain à renforcer les principales institutions législatives, judiciaires et pénitentiaires. Il rendra compte à l'attaché de liaison à Bangui, se tiendra en rapport avec le spécialiste principal des affaires judiciaires à Abéché afin de coordonner les activités et travaillera en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour tout ce qui touche à l'état de droit.

Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes

34. Afin de contribuer au développement des capacités nationales, il est proposé de renforcer le Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire, dont l'effectif civil autorisé compte actuellement 7 agents recrutés sur le plan international (1 P-5, 1 P-4 et 5 P-3) et 25 spécialistes des questions pénitentiaires détachés de leur autorité de tutelle, en créant deux postes de spécialiste des questions pénitentiaires (administrateurs recrutés sur le plan national) devant être déployés au siège de la Mission à N'Djamena et au PC avancé d'Abéché. Les titulaires de ces postes seront les principaux interlocuteurs des ministères et des autorités pénitentiaires, ainsi que

d'autres acteurs locaux, dans le domaine des prisons et de la réforme pénitentiaire. Ils participeront à la formation et au renforcement des capacités du personnel national, tireront parti de leur connaissance des lois régissant la gestion des prisons pour conseiller les spécialistes des questions pénitentiaires recrutés sur le plan international en vue de faciliter les activités de réforme des prisons, appuieront les évaluations des établissements pénitentiaires et joueront un rôle de premier plan dans l'élaboration du plan stratégique de développement des prisons et dans sa mise en œuvre.

Section des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 2 postes

35. Afin d'accroître l'efficacité des services de transport et de constituer une équipe de chauffeurs, il est proposé de transférer à la Section des transports deux postes de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui figurent au tableau des effectifs du siège de la Mission à N'Djamena et du PC avancé d'Abéché (voir par. 49).

Composante 3 : appui

36. Durant l'exercice budgétaire, la composante appui fournira à la Mission, pour l'accomplissement de son mandat, des services efficaces et rationnels dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité, en exécutant les produits prévus. Un appui sera apporté à l'effectif autorisé de 50 observateurs militaires et 300 membres de la police des Nations Unies, ainsi qu'au personnel civil, à savoir 110 agents recrutés sur le plan international, 161 agents recrutés sur le plan national, 13 Volontaires des Nations Unies et 25 agents fournis par des gouvernements. Il portera sur tous les domaines, à savoir la mise en œuvre de programmes relatifs au comportement et à la discipline et de programmes de sensibilisation au VIH/sida, l'administration du personnel, les services médicaux, l'entretien et la construction de locaux à usage de bureaux et de bâtiments destinés au logement, l'informatique et les transmissions, les opérations aériennes, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement et la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

3.1.1 Les 6 centres de police et les 12 postes de police sont entièrement opérationnels.

3.1.2 Pleine conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle

3.1.3 80 % des postes d'agent recruté sur le plan national occupés au 30 juin 2009 (2007/08 : 62 % ; 2008/09 : 80 %)

*Produits***Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 50 officiers de liaison et 300 policiers des Nations Unies
- Administration d'un effectif moyen de 1 138 civils, dont 471 agents recrutés sur le plan international, 527 agents recrutés sur le plan national, 115 Volontaires des Nations Unies et 25 agents fournis par des gouvernements
- Mise en œuvre pour l'ensemble du personnel militaire, policier et civil d'un programme relatif au comportement et à la discipline comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi et des recommandations sur les mesures correctives à prendre en cas d'écart de conduite

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de 18 locaux de la police des Nations Unies et de 7 locaux destinés au personnel civil, dans 25 sites au total
- Supervision de tous les grands projets de construction relatifs aux locaux ci-dessus
- Supervision des services d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et le ramassage et l'évacuation des ordures
- Exploitation et entretien de 3 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU, dans 2 sites
- Exploitation et entretien de 184 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, dans 25 sites
- Stockage et distribution de 4,6 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes
- Supervision de l'entretien de 5 terrains d'aviation et 12 aires d'atterrissage d'hélicoptères, dans 14 sites
- Supervision des principaux projets de construction relatifs aux terrains d'aviation ou aux aires d'atterrissage
- Entretien et remise en état de 10 installations de stockage de carburants et de lubrifiants pour groupes électrogènes et moyens de transport terrestres, aériens et navals, dans 7 sites au total
- Supervision des projets de construction relatifs aux installations de stockage de carburant susmentionnées

Transports terrestres

- Utilisation et entretien de 586 véhicules appartenant à l'ONU, dont 8 véhicules blindés, au moyen d'un atelier dans 6 sites
- Fourniture de carburants et de lubrifiants pour 586 véhicules appartenant à l'ONU
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7

Transports aériens

- Exploitation et maintenance de 6 avions et 6 hélicoptères, dans 14 sites
- Fourniture de carburants et de lubrifiants pour 6 avions et 6 hélicoptères

Transmissions

- Services d'appui et de maintenance concernant le réseau satellitaire, composé de 2 stations terrestres principales, utilisé pour la transmission de communications vocales, de télécopies, d'images vidéo et de données

- Services d'appui et de maintenance pour 21 microterminaux VSAT, 23 centraux téléphoniques et 6 liaisons hertziennes
- Services d'appui et de maintenance pour 496 répéteurs et émetteurs à haute fréquence et 2 087 répéteurs et émetteurs à très haute fréquence
- Services d'appui et de maintenance pour 2 stations de radiodiffusion FM dans 2 sites

Informatique

- Services d'appui et de maintenance pour 59 serveurs, 1 200 ordinateurs de bureau, 383 ordinateurs portables, 332 imprimantes et 90 télénumériseurs dans 25 sites
- Services d'appui et de maintenance pour les réseaux locaux et les grands réseaux, destinés à 1 577 utilisateurs (512 agents recrutés sur le plan international, 573 agents recrutés sur le plan national, 117 Volontaires des Nations Unies, 25 agents fournis par des gouvernements, 50 observateurs militaires et 300 policiers des Nations Unies) dans 25 sites
- Services d'appui et de maintenance pour le réseau sans fil

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 6 dispensaires de niveau I et de 18 centres de soins d'urgence et premiers secours, dans 18 sites au total, à l'intention de tous les agents de la Mission et du personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Gestion des arrangements concernant les évacuations par voie aérienne ou terrestre, pour la missions tout entière, dans tous les sites où l'ONU est déployée
- Utilisation et entretien de centres offrant à l'ensemble du personnel de la Mission des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment dans le cadre de l'éducation par les pairs, à l'intention de tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, pour tous les sites
- Service de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les hauts fonctionnaires de la Mission et les personnalités en visite
- Évaluations des conditions de sécurité dans tous les sites de la Mission, y compris pour 120 résidences
- Organisation de 12 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Séances de sensibilisation aux questions de sécurité et séances d'initiation à la lutte contre les incendies et exercices d'incendie, à l'intention de tous les nouveaux membres de la Mission

Facteurs externes : Les mouvements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne seront pas interrompus; les fournisseurs et les sous-traitants livreront les biens et exécuteront les services conformément aux marchés conclus.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, appui

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	Total partiel				
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	1	2	2	3	8	3	1	12
PC avancé (Abéché)	–	–	–	2	–	2	1	–	3
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes approuvés 2007/08	–	1	2	4	3	10	4	1	15
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	1	2	3	4	10	4	1	15
PC avancé (Abéché)	–	–	–	2	–	2	1	–	3
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes proposés 2008/09	–	1	2	5	4	12	5	1	18
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	1	1	2	1	–	3
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	–	1	1	2	1	–	3
Équipe de recrutement (« Tiger Team »)									
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	2	–	4	6	–	–	6
PC avancé (Abéché)	–	–	1	2	3	6	–	–	6
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes de temporaire approuvés^b 2007/08	–	–	3	2	7	12	–	–	12
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes de temporaire proposés^b 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	(2)	–	(4)	(6)	–	–	(6)
PC avancé (Abéché)	–	–	(1)	(2)	(3)	(6)	–	–	(6)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	Total partiel				
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	(3)	(2)	(7)	(12)	-	-	(12)
Groupe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	-	-	1	-	-	1
PC avancé (Abéché)	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, postes approuvés 2007/08	-	-	2	-	-	2	-	-	2
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	-	-	1	-	-	1
PC avancé (Abéché)	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, postes proposés 2008/09	-	-	2	-	-	2	-	-	2
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	1	-	1	-	-	1
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, postes de temporaire approuvés^b 2007/08	-	-	-	1	-	1	1	-	2
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	1	-	1	-	-	1
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, postes de temporaire proposés^b 2008/09	-	-	-	1	-	1	1	-	2
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>						
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel										
Postes approuvés 2007/08										
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	1	-	2	-	-	2	
PC avancé (Abéché)	-	-	1	-	-	1	1	-	2	
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total, postes approuvés 2007/08	-	-	2	1	-	3	1	-	4	
Postes proposés 2008/09										
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	1	1	-	2	-	-	2	
PC avancé (Abéché)	-	-	1	-	-	1	1	-	2	
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total, postes proposés 2008/09	-	-	2	1	-	3	1	-	4	
Variation nette										
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Groupe VIH/sida										
Postes approuvés 2007/08										
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PC avancé (Abéché)	-	-	1	1	-	2	2	1	5	
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total, postes approuvés 2007/08	-	-	1	1	-	2	2	1	5	
Postes proposés 2008/09										
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PC avancé (Abéché)	-	-	1	1	-	2	2	1	5	
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total, postes proposés 2008/09	-	-	1	1	-	2	2	1	5	
Variation nette										
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PC avancé (Abéché)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	Total partiel				
Bureaux de terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services administratifs									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	2	5	10	17	8	2	27
PC avancé (Abéché)	-	-	5	9	17	31	13	7	51
Bureaux de terrain	-	-	-	3	3	6	9	-	15
Total, postes approuvés 2007/08	-	-	7	17	30	54	30	9	93
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	2	4	11	17	8	2	27
PC avancé (Abéché)	-	-	5	11	18	34	13	7	54
Bureaux de terrain	-	-	-	2	4	6	9	-	15
Total, postes proposés 2008/09	-	-	7	17	33	57	30	9	96
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-
PC avancé (Abéché)	-	-	-	2	1	3	-	-	3
Bureaux de terrain	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-
Total, variation nette	-	-	-	-	3	3	-	-	3
Services techniques									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	10	34	44	54	27	125
PC avancé (Abéché)	-	-	11	28	108	147	120	65	332
Bureaux de terrain	-	-	-	7	36	43	63	29	135
Total, postes approuvés 2007/08	-	-	11	45	178	234	237	121	592
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	7	32	39	52	22	117
PC avancé (Abéché)	-	-	11	18	98	127	118	45	290
Bureaux de terrain	-	-	-	10	36	46	55	26	127
Total, postes proposés 2008/09	-	-	11	35	166	212	229	93	534
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	-	-	-	(3)	(2)	(5)	2	(5)	(8)
PC avancé (Abéché)	-	-	-	(10)	(10)	(20)	(2)	(20)	(42)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	Total partiel				
Bureaux de terrain	–	–	–	3	–	3	(8)	(3)	(8)
Total, variation nette	–	–	–	(10)	(12)	(22)	(8)	(28)	(58)
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena) ^c	–	–	2	5	23	30	23	–	53
PC avancé (Abéché)	–	–	–	4	28	32	27	–	59
Bureaux de terrain	–	–	–	3	51	54	96	–	150
Total, postes approuvés 2007/08	–	–	2	12	102	116	146	–	262
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	2	5	23	30	22	–	52
PC avancé (Abéché)	–	–	1	3	28	32	27	–	59
Bureaux de terrain	–	–	–	3	51	54	96	–	150
Total, postes proposés 2008/09	–	–	3	11	102	116	145	–	261
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
PC avancé (Abéché)	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	1	(1)	–	–	(1)	–	(1)
Total									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	1	7	22	70	100	88	30	218
PC avancé (Abéché)	–	–	18	44	153	215	163	73	451
Bureaux de terrain	–	–	–	13	90	103	168	29	300
Total, postes approuvés 2007/08	–	1	25	79	313	418	419	132	969
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	1	7	19	70	97	90	25	212
PC avancé (Abéché)	–	–	19	35	144	198	161	53	412
Bureaux de terrain	–	–	–	15	91	106	160	26	292
Total, postes proposés 2008/09	–	1	26	69	305	401	411	104	916
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	(3)	–	(3)	2	(5)	(6)
PC avancé (Abéché)	–	–	1	(9)	(9)	(17)	(2)	(20)	(39)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	Total partiel				
Bureaux de terrain	–	–	–	2	1	3	(8)	(3)	(8)
Total, variation nette	–	–	1	(10)	(8)	(17)	(8)	(28)	(53)
Postes de temporaire approuvés ^b 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	2	1	4	7	–	–	7
PC avancé (Abéché)	–	–	1	2	3	6	1	–	7
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes de temporaire approuvés^b 2007/08	–	–	3	3	7	13	1	–	14
Postes de temporaire proposés ^b 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	–	1	–	1	–	–	1
PC avancé (Abéché)	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, postes de temporaire proposés^b 2008/09	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	(2)	–	(4)	(6)	–	–	(6)
PC avancé (Abéché)	–	–	(1)	(2)	(3)	(6)	–	–	(6)
Bureaux de terrain	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, variation nette	–	–	(3)	(2)	(7)	(12)	–	–	(12)
Total partiel									
Postes approuvés 2007/08									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	1	9	23	74	107	88	30	225
PC avancé (Abéché)	–	–	19	46	156	221	164	73	458
Bureaux de terrain	–	–	–	13	90	103	168	29	300
Total, postes approuvés 2007/08	–	1	28	82	320	431	420	132	983
Postes proposés 2008/09									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	1	7	20	70	98	90	25	213
PC avancé (Abéché)	–	–	19	35	144	198	162	53	413
Bureaux de terrain	–	–	–	15	91	106	160	26	292
Total, postes proposés 2008/09	–	1	26	70	305	402	412	104	918

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	Total partiel				
Variation nette									
Siège de la Mission (N'Djamena)	–	–	(2)	(3)	(4)	(9)	2	(5)	(12)
PC avancé (Abéché)	–	–	–	(11)	(12)	(23)	(2)	(20)	(45)
Bureaux de terrain	–	–	–	2	1	3	(8)	(3)	(8)
Total, variation nette	–	–	(2)	(12)	(15)	(29)	(8)	(28)	(65)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Dont un poste de conseiller principal pour la sécurité (P-5), financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies.

Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste

37. Il est proposé de doter la Mission d'une capacité ad hoc, compte tenu de la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les activités de la MINURCAT concernant le Détachement intégré de sécurité, et de la fréquence des activités financières requises.

38. Le Groupe du Fonds d'affectation spéciale, qui relèvera directement du Chef de l'appui à la mission, sera chargé de gérer le fonds et de rendre compte aux donateurs des activités mises en œuvre et des dépenses engagées, conformément à ses obligations. Il sera dirigé par un administrateur de fonds d'affectation spéciale (P-3), qui sera secondé par deux assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national). L'effectif nécessaire sera obtenu en transférant trois postes (1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du génie.

Équipe de recrutement (« Tiger Team »)

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 12 postes

39. La phase de démarrage de la Mission ayant pris fin, il est proposé de supprimer les 12 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 7 postes d'agent du Service mobile) de l'Équipe de recrutement constituée afin de faciliter le recrutement rapide du personnel au cours de l'exercice 2007/08.

Services administratifs

40. L'augmentation de trois postes pour les services administratifs correspond à la création de postes supplémentaires (2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) à la Section de la gestion des marchés, comme il est indiqué plus en détail aux paragraphes 42 à 44.

Section des ressources humaines

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
(suppression de 1 poste annulée par la création de 1 poste)*

41. Comme suite à un examen des responsabilités liées au poste de spécialiste des ressources humaines approuvé à la classe P-3, il est proposé de supprimer ce poste et de créer à la place un poste d'agent du Service mobile. Le titulaire de ce dernier, qui aura fait la preuve de ses capacités et de son expérience, appuiera l'établissement au sein de la Mission de procédures opérationnelles permanentes dans son domaine de compétence.

Section de la gestion des marchés

Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes

42. Les activités de gestion des marchés de la Mission sont liées notamment à la sous-traitance de services indispensables dans le cadre de mémorandums d'accord avec l'Union européenne, d'arrangements contractuels « clefs en main » et de contrats commerciaux. Compte tenu de la portée et de la complexité de ces arrangements, il est nécessaire de renforcer la capacité de la Section de la gestion des marchés de veiller à ce que les accords passés dans le cadre de mémorandums et les contrats soient appliqués et gérés de façon économique et rationnelle. Il est donc proposé de renforcer l'effectif civil autorisé de la Section de la gestion des marchés, qui compte actuellement six postes (1 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaires des Nations Unies), en créant deux postes de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) et un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés (agent du Service mobile).

43. Les trois nouveaux postes proposés permettront à la Mission de former trois équipes comprenant chacune un fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) et un assistant chargé de la gestion des marchés (agent du Service mobile), pour gérer les trois principaux types de marché, à savoir les arrangements contractuels clefs en main, les mémorandums d'accord avec l'Union européenne et les contrats commerciaux.

44. L'effectif supplémentaire sera obtenu en transférant trois postes (2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) de la Section du génie (voir par. 53 ci-après).

Administration des bureaux de terrain

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
(suppression de 1 poste annulée par la création de 1 poste)*

45. Comme suite à un examen des responsabilités liées au poste d'attaché d'administration approuvé à la classe P-3 pour le bureau de terrain de Goz Beïda, il est proposé de supprimer ce poste et de créer à la place un poste d'agent du Service mobile. Le titulaire de ce dernier, qui aura fait la preuve de ses capacités et de son expérience, appuiera l'établissement, au sein de la Mission, de procédures opérationnelles permanentes dans son domaine de compétence.

Services techniques

46. La réduction nette de 58 postes alloués aux services techniques est due à la suppression de 53 postes et postes de temporaire (17 postes d'agent du Service mobile, 8 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies) et au transfert de cinq postes de la Section du génie (3 P-3 et 2 postes d'agent du Service mobile) à la Section de la gestion des marchés et au Groupe du Fonds d'affectation spéciale, comme il est expliqué en détail aux paragraphes 53 à 55.

Section des approvisionnements

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
(suppression de 1 poste annulée par la création de 1 poste)*

47. Comme suite à un examen des responsabilités liées au poste de fonctionnaire de l'approvisionnement approuvé à la classe P-3, il est proposé de supprimer ce poste et de créer à la place un poste d'agent du Service mobile. Le titulaire de ce dernier, qui aura fait la preuve de ses capacités et de son expérience, appuiera l'établissement, au sein de la Mission, de procédures opérationnelles permanentes dans son domaine de compétence.

Section de contrôle et de gestion du matériel

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
(suppression de 2 postes annulée par la création de 2 postes)*

48. Comme suite à un examen des responsabilités liées aux postes de fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks et de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection approuvés à la classe P-3, il est proposé de supprimer ces deux postes et de créer à la place deux postes d'agent du Service mobile et de fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks. Ces derniers, qui auront fait la preuve de leurs capacités et de leur expérience, appuieront l'établissement, au sein de la Mission, de procédures opérationnelles permanentes dans leur domaine de compétence.

Section des transports

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
(suppression de 1 poste annulée par la création de 1 poste)*

Personnel recruté sur le plan national : création de 20 postes

49. Afin d'accroître l'efficacité des services de transport, il est proposé de transférer à la Section des transports les postes de chauffeur approuvés pour plusieurs sections et de constituer un pool de chauffeurs chargé d'appuyer l'ensemble des bureaux fonctionnels et des bureaux d'appui. Seuls quelques postes de chauffeur seraient conservés pour les besoins du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et du Bureau du Chef de la police (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national). Les 20 postes nécessaires à ce regroupement, qui sont tous des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, seraient transférés du Bureau du Chef de la police (15 postes), de la Section des droits de l'homme (2 postes), de la

Section de la sécurité (1 poste), de la Section des affaires politiques et civiles (1 poste) et de la Section des opérations aériennes (1 poste).

50. Comme suite à un examen des responsabilités liées au poste de fonctionnaire chargé des transports approuvé à la classe P-3, il est proposé de supprimer ce poste et de créer à la place un poste d'agent du Service mobile. Le titulaire de ce dernier, qui aura fait la preuve de ses capacités et de son expérience, appuiera l'établissement, au sein de la Mission, de procédures opérationnelles permanentes dans son domaine de compétence.

Section du contrôle des mouvements

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
(suppression de 1 poste annulée par la création de 1 poste)*

51. Comme suite à un examen des responsabilités liées au poste d'administrateur chargé du contrôle des mouvements approuvé à la classe P-3, il est proposé de supprimer ce poste et de créer à la place un poste d'agent du Service mobile. Le titulaire de ce dernier, qui aura fait la preuve de ses capacités et de son expérience, appuiera l'établissement, au sein de la Mission, de procédures opérationnelles permanentes dans son domaine de compétence.

Section des communications et de l'informatique

*Personnel recruté sur le plan international : variation nette nulle
(suppression de 1 poste annulée par la création de 1 poste)*

52. Comme suite à un examen des responsabilités liées au poste de spécialiste de la gestion de l'information approuvé à la classe P-3, il est proposé de supprimer ce poste et de créer à la place un poste d'agent du Service mobile. Le titulaire de ce dernier, qui aura fait la preuve de ses capacités et de son expérience, appuiera l'établissement, au sein de la Mission, de procédures opérationnelles permanentes dans son domaine de compétence.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 20 postes

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 14 postes

Volontaires des Nations Unies : suppression de 28 postes

53. Sachant que la plupart des services d'ingénierie, de construction, de rénovation et de maintenance sont confiés à des prestataires extérieurs dans le cadre d'arrangements contractuels « clefs en main », il est proposé, d'une part, de supprimer 56 postes et postes de temporaire (15 postes d'agent du Service mobile, 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 28 postes de Volontaire des Nations Unies) et de transférer trois postes pour les besoins du Groupe du Fonds d'affectation spéciale (1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), et, d'autre part, de transférer trois postes pour les besoins de la Section de la gestion des marchés (2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) (voir plus haut, par. 38 et 44).

54. Eu égard aux responsabilités considérables confiées aux bureaux de terrain en ce qui concerne le contrôle des services contractuels de soutien génie, il est proposé de transférer trois postes P-3 de chef de chantier (pour 1 ingénieur, 1 hydrogéologue

et 1 spécialiste de l'eau et de l'assainissement) du PC avancé d'Abéché aux bureaux de terrain d'Iriba, de Farchana et de Goz Beïda.

55. Comme suite à un examen des responsabilités liées au poste de spécialiste de la gestion des biens (adjoint) approuvé à la classe P-2, il est proposé de supprimer ce poste et de créer à la place un poste d'agent du Service mobile. Le titulaire de ce dernier, qui aura fait la preuve de ses capacités et de son expérience, appuiera l'établissement, au sein de la Mission, de procédures opérationnelles permanentes dans son domaine de compétence.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 14 postes

56. Étant entendu que l'EUFOR fournirait des services de conception de terrains d'aviation et de lutte contre les incendies sur les aérodromes là où elle partagerait des locaux avec la Mission, il est proposé de supprimer 15 postes (2 postes d'agent du Service mobile et 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des opérations aériennes.

57. Il est également proposé de transférer à la Section des transports (voir par. 49) un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) faisant partie des effectifs du PC avancé d'Abéché.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste

58. En raison de la nature et de la complexité de la situation sur le plan de la sécurité dans l'est du Tchad, il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 un poste d'agent de sécurité. Sous la direction du conseiller principal pour la sécurité (P-5), en poste à N'Djamena, le titulaire supervisera les activités du Bureau de la Section de la sécurité à Abéché, dont l'effectif approuvé comprend 25 agents de sécurité (1 P-3, 2 P-2, 19 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 26 assistants pour la sécurité (6 agents du Service mobile et 20 agents des services généraux recrutés sur le plan national), deux opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), un spécialiste de la sécurité incendie (agent du Service mobile), deux assistants administratifs (agents du Service mobile) et deux assistants linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national). L'intéressé supervisera en outre les activités de liaison pour garantir la circulation de l'information et la coordination des activités relatives à la sécurité menée par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies; la réalisation d'évaluations des dangers, d'analyses des risques et d'enquêtes; les interventions d'urgence, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; la gestion et l'encadrement des unités d'agents de sécurité locales; et le dispositif de sécurité contre les incendies.

59. Il est également proposé de transférer à la Section des transports (voir par. 49) un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) faisant partie des effectifs du siège de la Mission à N'Djamena.

II. Hypothèses retenues pour la planification des ressources financières

A. Hypothèses retenues pour la planification

1. Vue d'ensemble

60. Les orientations stratégiques qui ont été formulées en vue de la planification des ressources de la Mission pour l'exercice 2008/09 partent de l'hypothèse selon laquelle la Mission continuera, dans le cadre de son mandat, de renforcer les capacités de la police tchadienne en aidant les autorités nationales à mettre en place le Détachement intégré de sécurité en lui assurant une formation, une surveillance, des conseils et un appui, afin d'assurer le maintien de l'ordre et le respect de la loi dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées et les villes principales dans les régions avoisinantes et d'aider à assurer la sécurité des opérations humanitaires dans l'est du Tchad.

61. Six postes de commandement opérationnels, dénommés « centres », seront établis dans les principales localités de l'est du Tchad : Abéché, Bahia, Farchana, Goz Beïda, Guéréda et Iriba. Les policiers tchadiens qui y seront affectés seront chargés de maintenir l'ordre dans ces localités, de patrouiller le long des voies d'acheminement de l'aide humanitaire entre les villes et les camps de réfugiés et d'assurer la sécurité du personnel et des installations des organismes humanitaires internationaux et nationaux. Douze postes de police – un pour chacun des 12 camps de réfugiés administrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans l'est du Tchad – seront rattachés aux centres susvisés.

62. Le soutien logistique direct à la police tchadienne est financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, créé en octobre 2007. Au 31 mars 2008, ce fonds avait reçu des contributions de trois États Membres et de la Commission européenne à hauteur de 15 millions de dollars environ.

63. La sécurité en République centrafricaine sera assurée par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, qui sera déployée pendant un an au nord-est du pays. Au cours de l'exercice, la Mission aidera également les autorités centrafricaines à élaborer une stratégie visant à renforcer l'état de droit dans les régions touchées du nord-est.

64. La composante civile opérationnelle permettra de mener à bien l'application du mandat de la Mission, grâce à une stratégie coordonnée et intégrée. La Mission assurera des contacts avec l'ensemble des partenaires pour veiller à la cohérence de sa démarche, qui vise à garantir le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées dans des conditions de sécurité. La Mission fournira à cet égard un appui aux autorités nationales, pour les aider à renforcer les systèmes judiciaire et pénitentiaire, contribuer à mettre fin à l'impunité à l'est du Tchad, ainsi qu'à faire en sorte que les considérations relatives aux droits de l'homme soient prises en compte dans les programmes de formation et de sensibilisation destinés aux membres des forces de maintien de l'ordre. Elle aidera en outre les autorités locales en République centrafricaine à renforcer les capacités en matière de maintien de l'ordre dans les zones touchées du nord-est, à savoir les préfectures de Vakaga et de Haute Kotto.

65. Les hypothèses retenues pour la planification des ressources tiennent compte des problèmes considérables auxquels la MINURCAT devra faire face au cours de son déploiement et dans l'appui qu'elle apportera à son personnel technique, aux officiers de liaison et à la police des Nations Unies pour mettre en œuvre son mandat.

66. La Mission recouvre deux pays enclavés (Tchad et République centrafricaine) où il faudra établir, sur de longues distances et en en assurant la sécurité, des itinéraires d'approvisionnement à partir de plusieurs points d'entrée situés au Cameroun et en Jamahiriya arabe libyenne. La Mission table sur la capacité d'appui régionale de l'Opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) mais une fois que la situation le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan se sera stabilisée, il lui faudra garder une structure d'appui afin de répondre à ses besoins au cours de l'exercice. Son succès sera tributaire du déploiement de la Force de l'Union européenne, du recrutement et de la formation, en coopération avec le Gouvernement tchadien, des effectifs de la police tchadienne, qui constituent le Détachement intégré de sécurité, ainsi que de la fourniture en temps utile de ressources financières grâce au versement des contributions volontaires.

67. Le siège de la Mission et la base de soutien logistique de l'arrière seront établis à N'Djamena, dans des locaux partagés par la Force de l'Union européenne, tandis que le poste de commandement avancé et la base de soutien logistique seront installés à Abéché. Des centres de police et des bureaux de terrain de la Mission seront ouverts à Farchana, Goz Beïda et Iriba, tandis qu'à Guéréda et Bahia, les centres de police constitueront l'unique présence des Nations Unies. Les postes de police qui sont construits dans chacun des 12 camps de réfugiés devront être ravitaillés et réapprovisionnés en biens essentiels et bénéficier de services essentiels. La Mission ouvre actuellement un bureau de liaison à Bangui et un bureau de terrain à Birao, en République centrafricaine. Pour le contrôle des mouvements et les achats, des antennes seront créées à Douala (Cameroun) et Benghazi (Libye), villes à partir desquelles des convois sécurisés seront périodiquement organisés pour ravitailler et réapprovisionner la MINURCAT.

68. La Mission sera déployée dans six principaux sites et dans 12 postes de police dans une vaste zone aride et reculée appartenant à deux pays enclavés, le Tchad et la République centrafricaine, ce qui pose des difficultés extrêmes. Vu les conditions de sécurité et l'absence d'infrastructures au Tchad, la construction des bases des Nations Unies devra répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Ces bases, où sera également implantée la Force de l'Union européenne, abriteront des bureaux et des logements destinés à l'ensemble du personnel des Nations Unies. Pour que la Mission mène à bien son mandat, il lui faudra surmonter bon nombre d'obstacles tels que des infrastructures défectueuses, des voies de ravitaillement difficiles, de longs délais pour l'achat de biens et de services, tout en tenant compte de l'impératif d'un déploiement en tandem avec la Force de l'Union européenne.

69. Pour tenir les délais impartis pour son déploiement et utiliser de façon optimale les ressources fournies par l'ONU et l'Union européenne, la Mission sera dotée de capacités habilitantes, dont le forage de puits, qui seront apportées sur le théâtre par la Force de l'Union européenne, en particulier là où la Mission et la Force de l'Union européenne seront déployées de pair. Les dépenses afférentes à tout appui qui sera prêté devront être remboursées en vertu d'un memorandum

d'accord entre l'ONU et l'Union européenne, notamment pour les services médicaux.

70. La Mission prévoira également des arrangements contractuels clefs en main au cas où les capacités de la Force de l'Union européenne demeureraient insuffisantes et pour la création de sites où aucun couplage n'est nécessaire, tels que les postes de police, notamment pour les infrastructures horizontales et verticales et les services dans les camps. Les arrangements clefs en main comprendront la construction de la base de soutien logistique de l'arrière à N'djamena et de la base de soutien logistique de l'avant à Abéché, ainsi que des bureaux et des camps d'hébergement à Iriba, Farchana, Goz Beïda, Guéréda et Bahia, outre la construction d'ateliers d'aviation et d'entrepôts et la réalisation d'enquêtes hydrologiques. S'agissant des camps, les arrangements clefs en main consisteront en services de nettoyage, de lutte antiparasitaire, d'entretien des abords, d'élimination des déchets (y compris les déchets dangereux), d'entretien général, de blanchisserie, de protection et de lutte contre les incendies. Du fait que ces infrastructures et services d'entretien sont de plus en plus assurés par l'intermédiaire d'arrangements clefs en main, on a procédé à un examen critique des effectifs à prévoir en matière de génie et il en est résulté une baisse considérable des effectifs proposés pour la Section du génie, qui sont ramenés de 118 postes en 2007/08 à 56 postes en 2008/09. Les membres du personnel restant de la Section seront chargés de veiller à ce que les services soient fournis en fonction des besoins de la Mission.

71. L'approvisionnement en eau représentera un problème important pour la Mission : le forage de puits et l'épuration, le stockage, la distribution et la conservation de l'eau joueront un rôle déterminant dans le succès de son déploiement. Les activités correspondantes seront entreprises en partie par la Force de l'Union européenne, lorsque ses moyens le lui permettront, ainsi que dans le cadre de lettres d'attribution ou de contrats, lorsque les capacités de la Force seront insuffisantes. Des installations de stockage, contenant une réserve de 14 jours, seront mises en place dans tous les postes pour garantir la distribution ininterrompue de l'eau.

72. L'absence d'infrastructures en matière de transports routiers entraînera une forte dépendance à l'égard des transports aériens. Des avions et hélicoptères seront stationnés à plusieurs endroits dans la zone de la Mission pour assurer les déplacements du personnel et l'évacuation des blessés et des malades, ainsi que le ravitaillement et le réapprovisionnement. Le Groupe de la sécurité aérienne de la Mission procédera à l'évaluation des risques, inspectera le matériel, vérifiera les compétences des équipages et veillera au respect des consignes de sécurité. En cas de besoin immédiat ou en cas de forte augmentation des besoins, les moyens aériens des missions voisines seront utilisés, moyennant remboursement.

73. Les ports de Douala (Cameroun) et Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne) seront les principaux points d'entrée du fret de surface. Toutefois, la congestion des installations portuaires et les difficiles conditions de transport, en particulier pendant la saison des pluies, exacerberont les problèmes de ravitaillement et de réapprovisionnement de la Mission, qui surveillera la viabilité des arrangements de réapprovisionnement transfrontières avec la MINUAD et les appliquera dès que possible.

74. Un système sûr et fiable de téléphonie et de transmission de données continuera d'être mis en place pour garantir l'efficacité des opérations et la sécurité

du personnel de la Mission. Un réseau complexe couvrant toute la zone d'opérations et utilisant les technologies satellitaires de transmission à haute et très haute fréquence permettra d'assurer la connectabilité de tous les sites, qu'il reliera à d'autres missions de maintien de la paix et à l'équipe de pays des Nations Unies. Un système de communications sécurisé sera établi avec les bureaux de terrain de la MINURCAT, le Siège de l'Organisation et le quartier général de la Force de l'Union européenne.

75. Une des priorités de la Mission sera également d'assurer l'achat rapide de biens et de services par l'intermédiaire de sources commerciales.

a) Coopération régionale

76. La Mission travaillera en coopération étroite avec la Force de l'Union européenne, qui sera déployée pour appuyer ses activités. La capacité opérationnelle initiale de la Force a été annoncée le 15 mars 2008 : elle devrait être pleinement opérationnelle d'ici à juin 2008. La MINURCAT coordonnera étroitement son déploiement, à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine, avec celui de la Force de l'Union européenne, dont elle est tributaire pour sa sécurité et sa protection. Le commandant de la Force fournira des conseils et un appui militaire au Représentant spécial du Secrétaire général quant aux décisions à prendre pour l'exécution du mandat de la MINURCAT, notamment s'agissant des aspects militaires de la gestion des crises. La Force et la Mission continueront de partager les mêmes locaux, ce qui permettra de renforcer la sécurité assurée à la Mission par la Force.

77. La MINURCAT déploiera des officiers de liaison dans les locaux de la Force de l'Union européenne, dont deux au siège de la Force à Paris. La Force sera invitée à participer aux activités du Bureau de liaison militaire et au Centre d'opérations civilo-militaire de la Mission et elles échangeront des renseignements et présenteront dans la mesure du possible une position commune vis-à-vis des autorités nationales et de la communauté internationale.

78. Cette étroite coopération se poursuivra avec d'autres opérations régionales de maintien de la paix. Tandis que les officiers de liaison de la MINUAD continueront de partager des locaux avec la MINURCAT au poste de commandement avancé à Abéché, le bureau de liaison de la Mission à Bangui aura toujours des locaux communs avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Le Bureau, la MINUAD et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) travailleront en étroite coopération et échangeront des renseignements sur l'ensemble des questions d'intérêt commun. Des réunions se tiendront périodiquement entre missions sur les questions transfrontières pour faciliter la coordination et l'échange d'informations au niveau des hauts responsables. La MINURCAT établira également une liaison avec la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Communauté des États sahélo-sahariens ainsi qu'avec d'autres organisations sous-régionales. Le bureau de liaison de la MINURCAT à Bangui sera hébergé et appuyé par le BONUCA, avec lequel la Mission échangera périodiquement des informations. La MINURCAT participera le cas échéant à des conférences organisées au niveau de la direction de la mission, avec d'autres hauts responsables des missions de maintien de la paix.

b) Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

79. Pour pouvoir satisfaire efficacement à court, à moyen et à long terme les besoins des pays en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix, la MINURCAT appliquera son mandat de manière coordonnée en faisant jouer la complémentarité des activités et en coopérant avec l'équipe de pays des Nations Unies et toutes les parties intéressées, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. L'équipe de pays des Nations Unies participera à l'équipe de direction de la Mission à N'Djamena et à Abéché. Des stratégies et des programmes seront dans la mesure du possible élaborés conjointement, pour utiliser de façon optimale les ressources disponibles et éviter les doubles emplois. La Mission continuera de travailler en étroite coopération avec la Commission européenne, en matière d'application de la primauté du droit, dans les domaines suivants : police, réforme de la justice, systèmes pénitentiaire et carcéral. Tandis que la Mission cherchera à créer dans le cadre de son mandat des conditions de sécurité favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, elle continuera de collaborer étroitement avec les agents humanitaires, notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations de la société civile. Les coordonnateurs de l'action humanitaire de la Mission favoriseront la concertation avec les organismes humanitaires à son siège, aux postes de commandement avancés et dans les bureaux de terrain, pour veiller à l'adoption d'une démarche commune et au respect des principes humanitaires. En outre, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Tchad fera partie de l'équipe de direction de la Mission, tout en continuant de relever, conformément à la pratique établie, du Coordonnateur des secours d'urgence et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement. Un programme mixte d'activités sera élaboré au sujet de questions spécifiques. Le PNUD et les unités consultatives de la MINURCAT pour les questions judiciaires et pénitentiaires travailleront par exemple main dans la main pour présenter le cas échéant à la Commission européenne une position commune, tout en veillant à ce que cette proposition soit rationnelle d'un point de vue économique. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration, d'une part, avec la composante droits de l'homme de la MINURCAT pour promouvoir la protection de l'enfance et, d'autre part, avec sa composante police pour veiller à satisfaire comme il convient les besoins des enfants dans les camps de réfugiés et les sites pour les personnes déplacées. La coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies en République centrafricaine sera maintenue grâce au bureau de liaison de la MINURCAT et au BONUCA à Bangui. En outre, la MINURCAT servira de lien entre la Force de l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies.

2. Postes non pourvus

80. La Mission continuera de déployer son personnel pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Le calendrier de déploiement échelonné suivant a été utilisé pour le projet de budget :

Catégorie de personnel	Effectifs prévus pour 2007/08			Effectifs prévus pour 2008/09		
	Moyenne	30 sept. 2008	31 déc. 2008	31 mars 2009	30 juin 2009	Moyenne
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	25	50	50	50	50	50
Police des Nations Unies	133	300	300	300	300	300
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	146	453	475	496	511	470
Personnel recruté sur le plan national ^a	150	484	540	572	572	526
Volontaires des Nations Unies	47	115	117	117	117	115
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^b	11	2	2	2	2	2
Personnel fourni par des gouvernements	5	25	25	25	25	25

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux.

^b Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

81. En outre, les dépenses prévues prennent en compte les taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

Catégorie de personnel	Taux inscrits pour 2007/08	Taux prévus pour 2008/09
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	10	20
Police des Nations Unies	25	30
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	20	30
Personnel recruté sur le plan national ^a	20	30
Volontaires des Nations Unies	20	30
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^b	15	10
Personnel fourni par des gouvernements	5	30

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

82. Le taux de vacance de postes proposé par rapport à l'exercice 2008/09 reflète l'expérience liée à la phase de démarrage des missions et s'explique par un déploiement échelonné en 2007/08 et par les difficultés rencontrées par la Mission en ce qui concerne le déploiement de son personnel militaire et de police et le recrutement de personnel civil qualifié.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Montant alloués 2007/08 (2)	Dépenses prévues 2008/09 (3)	Variation	
			Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(3)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 258,1	2 247,0	988,9	78,6
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	5 672,8	11 280,6	5 607,8	98,9
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	6 930,9	13 527,6	6 596,7	95,2
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	21 503,3	53 793,4	32 290,1	150,2
Personnel recruté sur le plan national	1 699,6	5 539,6	3 840,0	225,9
Volontaires des Nations Unies	3 115,8	4 585,3	1 469,5	47,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^d	1 692,8	189,7	(1 503,1)	(88,8)
Total partiel	28 011,5	64 108,0	36 096,5	128,9
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	322,4	893,4	571,0	177,1
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	–	72,8	72,8	–
Voyages	1 173,7	1 379,2	205,5	17,5
Installations et infrastructures	47 079,2	142 047,1	94 967,9	201,7
Transports terrestres	39 384,6	12 255,9	(27 128,7)	(68,9)
Transports aériens	24 712,2	52 790,4	28 078,2	113,6
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	16 286,8	6 519,9	(9 766,9)	(60,0)
Informatique	8 768,4	2 555,6	(6 212,8)	(70,9)
Services médicaux	1 200,0	1 305,7	105,7	8,8
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	8 374,3	9 380,1	1 005,8	12,0

Catégorie de dépenses	Montant alloués 2007/08 (2)	Dépenses prévues 2008/09 (3)	Variation	
			Montan (4) = (3) - (2)t	Pourcentage (5) = (4)/(3)
Projets à effet rapide	200,0	1 000,0	800,0	400,0
Total partiel	147 501,6	230 200,1	82 698,5	56,1
Montant brut	182 444,20	307 835,7	125 391,7	68,7
Recettes provenant des contributions du personnel	2 537,0	6 155,8	3 618,8	142,6
Montant net	179 907,0	301 679,9	121 772,9	67,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	182 444 0,	307 835,7	125 391,7	68,7

^a Compte tenu du transfert des dépenses concernant des postes de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la rubrique dépenses opérationnelles à la rubrique dépenses de personnel civil.

2. Contributions non budgétisées

83. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Accord sur le statut des forces ^a	8 808,3
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	8 808,3

^a Montant estimatif préliminaire de la valeur des bâtiments et des terrains mis à disposition par les Gouvernements tchadien et centrafricain.

3. Formation

84. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant estimatif
Consultants	
Consultants en matière de formation	72,8
Voyages	
Voyages aux fins de la formation	596,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	61,0
Total	730,3

85. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport aux exercices antérieurs, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Militaires et personnel de police</i>	
	<i>Effectif prévu 2007/08</i>	<i>Effectif proposé 2008/09</i>	<i>Effectif prévu 2007/08</i>	<i>Effectif proposé 2008/09</i>	<i>Effectif prévu 2007/08</i>	<i>Effectif proposé 2008/09</i>
Formation interne	4	78	–	106	–	–
Formation externe ^a	118	147	8	18	–	37
Total	122	226	8	124	–	37

^a À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et en dehors de la zone de la Mission.

86. Le programme de formation porte sur le perfectionnement du personnel de la Mission en matière de direction, de gestion et de développement institutionnel, ainsi que sur le renforcement des capacités techniques du personnel de la MINURCAT, grâce à 52 cours auxquels participeront 387 de ses membres, et il vise principalement à renforcer les capacités du personnel des services organiques et techniques de la Mission dans les domaines suivants : sécurité, gestion du matériel, aviation, contrôle des mouvements, technologies de l'information et des communications, systèmes d'information géographique, services médicaux, achats, transports, génie et administration du personnel.

4. Projets à effet rapide

87. Le montant estimatif des ressources nécessaires aux projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport à l'exercice antérieur, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (approuvés)	200	10
1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (proposés)	1 000	45

88. Conformément à l'accent mis sur la création de conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, la Mission entreprendra et exécutera des projets destinés principalement à aider ces derniers, notamment les membres vulnérables des communautés, à proximité des camps et des sites se trouvant à l'est du Tchad. Sur la base d'une évaluation des besoins par les principaux intervenants sur le plan humanitaire, un montant de 1 million de dollars permettrait de financer des projets à effet rapide portant sur l'éducation, les soins de santé, l'eau et l'assainissement, l'autonomie économique et sociale et la protection des civils.

89. Ces projets, qui visent à doter les bénéficiaires de nouvelles compétences transférables, comprendront la rénovation des salles de classe, des écoles et des dispensaires, la fourniture de matériel tel que des groupes électrogènes, des lits, du matériel de laboratoire pour les structures sanitaires, la construction de latrines, l'octroi d'une aide au Ministère de la santé du Tchad pour les campagnes de lutte contre le VIH/sida, la création de dispositifs peu coûteux de recyclage des déchets grâce à la fourniture de sacs de plastique, compte tenu du fait que ceux-ci bouchent les égouts et les canalisations et présentent un risque sanitaire, et enfin une aide aux services d'assainissement municipaux pour qu'ils lancent une campagne de propreté destinée à aider les enfants de N'Djamena.

90. Sur le plan de l'autonomie économique et sociale, les marchés et les halles de village seront rénovés ou remplacés, et la MINURCAT collaborera étroitement avec les organisations non gouvernementales spécialisées dans les programmes de microcrédit pour renforcer la situation économique des réfugiés et des personnes déplacées.

91. Dans le domaine de la protection des civils, la MINURCAT s'efforcera d'améliorer la sécurité et de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles aux agressions tandis qu'elles quittent la sécurité relative de leurs camps, en quête de bois pour la cuisson des aliments. À cet égard, en collaboration étroite avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, la Mission recensera les personnes qui pourraient bénéficier de fournitures de carburant ou de fourneaux économiques. La Mission participera également aux projets qui donnent un abri aux femmes battues ou indigentes et qui aident les orphelinats. Elle entreprendra en outre des projets à N'Djamena pour distribuer des gilets réfléchissants aux policiers et en priorité à la police des transports.

92. Aux fins de renforcer l'état de droit à l'est du Tchad et au nord-est de la République centrafricaine, la MINURCAT mettra en œuvre des projets qui visent à améliorer la justice et les conditions carcérales.

5. Services de détection de mines et de déminage

93. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des services de détection des mines et le déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	2 889,0
Total	2 889,0

94. Le montant demandé (2 889 000 dollars) au titre des services de détection de mines et de déminage doit permettre de financer les activités de reconnaissance et de vérification des routes et itinéraires, de neutralisation des explosifs et munitions et de nettoyage ainsi que l'acquisition de matériel individuel de protection, de détecteurs de mines et de fournitures.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	988,9	78,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

95. La variation à cette rubrique est principalement imputable à des dépenses plus importantes que prévu, au titre de l'indemnité de subsistance (missions), qui est fixée sur la base du déploiement intégral des officiers de liaison au cours de l'exercice 2008/09 (50 membres, par rapport à une moyenne de 25 inscrits au budget de l'exercice 2007/08). En outre, le taux d'indemnité journalière de subsistance pour 10 officiers de liaison à N'Djamena est passé au cours de l'exercice 2008/09, par rapport à 2007/08, de 271 à 292 dollars par jour et par personne pendant les 30 premiers jours, et de 144 à 154 dollars par jour et par personne après 30 jours, tandis que le taux d'indemnité journalière de subsistance de 30 officiers de liaison à l'est du Tchad est passé au cours de l'exercice 2008/09, par rapport à 2007/08, de 136 à 195 dollars par jour et par personne pendant les 30 premiers jours et de 72 à 109 dollars par jour et par personne après 30 jours (sur la base des logements fournis), reflétant les taux d'indemnité de subsistance (missions) en vigueur pour le Tchad à compter du 1^{er} janvier 2008.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

96. Un abattement de 20 % pour délais de déploiement a été appliqué lors du calcul du montant demandé au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Variation</i>	
Police civile des Nations Unies	5 607,8	98,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

97. La variation enregistrée à cette rubrique résulte principalement de dépenses plus importantes que prévu au titre des indemnités de subsistance (missions) en raison du déploiement intégral projeté de l'effectif autorisé (soit 300 membres de la police civile des Nations Unies) prévu pour l'exercice 2008/09, contre un déploiement échelonné sur 10 mois pour la période allant de novembre 2007 à juin 2008 (effectif moyen de 133 policiers pour cette période).

98. En outre, le taux d'indemnité journalière de subsistance pour 47 membres de la police à N'Djamena est passé au cours de l'exercice 2008/09, par rapport à 2007/08, de 271 à 292 dollars par personne et par jour pour les 30 premiers jours, et de 144 à 154 dollars par personne et par jour après 30 jours, tandis que le taux d'indemnité journalière de subsistance pour les 247 membres de la police à l'est du Tchad est passé au cours de l'exercice 2008/09, par rapport à 2007/08, de 136 à 195 dollars par personne et par jour pour les 30 premiers jours et de 72 à 109 dollars par personne et par jour après 30 jours (sur la base des logements fournis), reflétant les taux d'indemnité de subsistance (missions) en vigueur pour le Tchad à compter du 1^{er} janvier 2008.

99. Le montant demandé au titre de l'indemnité de subsistance (missions) a été calculé compte tenu d'un abattement de 30 % pour déploiement différé.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	32 290,1	150,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

100. Cette variation s'explique principalement par la baisse du pourcentage de postes vacants prévu au budget, qui passe de 78 % au cours de l'exercice 2007/08 à 35,6 % au cours de l'exercice 2008/09.

101. Un montant est prévu pour 510 membres du personnel qui doivent être recrutés sur le plan international d'ici au 30 juin 2009, à savoir 187 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (à l'exclusion d'un poste de conseiller principal pour la sécurité de classe P-5, financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies) et 323 postes du Service mobile.

102. Les prévisions de dépenses se fondent sur une moyenne des coûts salariaux calculée à partir des montants moyens des dépenses effectives, par catégorie de personnel et par classe, engagées pendant l'exercice 2006/07 au titre des opérations de maintien de la paix, un taux de 63 % ayant été appliqué au montant du traitement net des fonctionnaires recrutés sur le plan international lors du calcul des dépenses communes de personnel.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	3 840,0	225,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. L'écart s'explique principalement par des dépenses plus importantes que prévu au titre des traitements, calculés sur la base du déploiement de la totalité de l'effectif proposé de 572 membres du personnel recrutés sur le plan national, d'ici à février 2009, contre un déploiement échelonné sur huit mois au cours de l'exercice 2007/08, associé à une augmentation des dépenses prévues, du fait de la dépréciation du dollar des États-Unis.

104. L'augmentation des dépenses prévues par rapport à l'exercice 2007/08 est annulée en partie par la réduction des effectifs proposés de 16 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, du fait de la délocalisation de la majeure partie des travaux de génie et des services de rénovation et d'entretien, de la fourniture par la Force de l'Union européenne, dans les zones où elle partage des locaux avec la MINURCAT, de services de conception de terrains d'aviation et de lutte contre l'incendie dans les aéroports, et par l'application d'un abattement au titre des délais de recrutement de 30 %, contre 20 % durant l'exercice 2007/08.

105. Le montant demandé correspond donc au déploiement d'un effectif total de 572 personnes recrutées sur le plan national (552 agents des services généraux et 20 administrateurs).

106. Les prévisions de dépenses afférentes aux traitements et aux contributions du personnel sont fondées sur le barème des traitements en vigueur en mars 2006 pour le personnel recruté sur le plan national (G-4, échelon 1, et administrateur recruté sur le plan national, échelon 1), tandis que les dépenses communes de personnel ont été calculées par application d'un facteur estimé à 30 % des traitements nets.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 469,5	47,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

107. La variation est principalement imputable à l'accroissement du montant estimatif des ressources nécessaires, en raison du déploiement intégral de l'effectif autorisé (117 postes provisoires de Volontaires des Nations Unies prévus pour l'exercice 2008/09) contre un déploiement échelonné sur 10 mois pour l'exercice 2007/08.

108. L'augmentation des ressources demandées pour l'exercice 2007/08 est annulée partiellement par la réduction de 27 postes provisoires de Volontaires des Nations Unies dont la création avait été proposée du fait de la délocalisation de la majeure partie des services de génie, de construction, de rénovation et d'entretien et de l'application d'un abattement au titre des délais de recrutement de 30 %, contre 20 % durant l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 503,1)	(88,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

109. Cette variation s'explique principalement par la réduction des ressources nécessaires du fait de la suppression des 12 postes de temporaire prévus pour l'équipe d'intervention « Tiger ».

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	571,0	177,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

110. L'écart enregistré à cette rubrique tient principalement à des dépenses plus importantes que prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions), en raison du déploiement intégral de l'effectif autorisé de 25 spécialistes des questions pénitentiaires, fournis par les gouvernements au cours de l'exercice 2008/09, contre un déploiement échelonné sur quatre mois prévu pour l'exercice 2007/08. Les montants prévus au titre de l'indemnité de subsistance (missions) reflètent un abattement pour délais de déploiement de 30 %.

	<i>Variation</i>	
Consultants	72,8	-%

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

111. La variation s'explique principalement par la demande d'un crédit pour l'exercice 2008/09 pour la formation de consultants aux compétences techniques et de membres du personnel de la MINURCAT à la gestion centrée sur les relations humaines, ce qui n'avait pas été prévu pendant la phase de démarrage de la Mission au cours de l'exercice 2007/08. Il sera fait appel à des consultants en formation pour les programmes suivants : communications (matériel Barrett), informatique, programme de formation à la gestion centrée sur les relations humaines, systèmes d'information géographique, gestion du matériel, contrôle des mouvements (transport aérien et maritime ou fluvial de marchandises dangereuses) et services médicaux (formation avancée à l'utilisation de l'équipement de survie).

	<i>Variation</i>	
Voyages	205,5	17,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

112. Cette variation s'explique principalement par des dépenses plus importantes que prévu au titre de la formation du personnel de la MINURCAT dans les domaines suivants : sécurité, gestion du matériel, aviation, contrôle des mouvements, technologies de l'information et des communications, systèmes d'information géographique, services médicaux, achats, transports, génie et administration du personnel.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	94 967,9	201,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

113. Cette variation est imputable principalement à des dépenses plus importantes que prévu au titre des services de construction dans sept camps à N'Djamena, Abéché, Bahia, Iriba, Guéréda, Farchana et Goz Beïda, six commissariats de police et 12 postes de police, et de l'acquisition d'installations préfabriquées, notamment de 265 structures modulaires supplémentaires en dur et de 22 unités-cuisine, afin de répondre aux besoins opérationnels de la Mission.

114. L'accroissement des ressources nécessaires s'explique également par des dépenses supérieures aux prévisions au titre de l'entretien des bureaux et des bâtiments d'habitation de la Mission, par l'intermédiaire d'arrangements clefs en main durant l'exercice 2008/09, compte tenu d'un déploiement intégral envisagé pour le personnel de la Mission, contre un déploiement sur sept mois pour l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(27 128,7)	(68,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

115. La variation à cette rubrique est principalement imputable à la diminution des ressources nécessaires du fait de l'achat de la majeure partie du parc automobile prévu pour l'exercice 2007/08 et figurant au budget considéré.

116. La diminution du montant inscrit à cette rubrique est contrebalancée en partie par les prévisions de consommation de carburant, qui passe de 435 900 litres à 2 094 980 litres, en hausse dans le budget de l'exercice 2008/09 par rapport au budget de l'exercice 2007/08 du fait du déploiement intégral du parc de véhicules de la Mission, associée à une augmentation du prix du diesel qui passe de 1,10 à 1,50 dollar le litre.

117. Durant l'exercice, le parc automobile de la Mission comprendra 380 véhicules 4 x 4 tous usages, 34 autobus, 33 véhicules d'appui aux services d'aérodrome, 5 ambulances, 12 véhicules de génie, 2 chariots tous terrains pour conteneurs, et 33 chariots élévateurs et 87 camions, soit un total de 586 véhicules appartenant à l'Organisation.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	28 078,2	113,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

118. La variation s'explique principalement par des dépenses plus importantes que prévu au titre de la location et de l'exploitation d'avions et d'hélicoptères, à savoir 4 391 et 5 176 heures de vol, respectivement, au cours de l'exercice 2008/09, contre 1 457 et 1 956 heures de vol, reflétant les ressources nécessaires en moyenne pendant trois mois, figurant au budget de l'exercice 2007/08. En outre, la variation

est imputable à des dépenses plus importantes que prévu en matière de consommation de carburant, qui passe de 3,4 millions de litres inscrits au budget de 2007/08 à 9,1 millions de litres en 2008/09, associée à une hausse du prix du carburant (1,50 dollar le litre au cours de l'exercice contre 1,30 dollar le litre en 2007/08).

119. L'augmentation demandée est compensée en partie par l'annulation des crédits inscrits au budget 2007/08 au titre de l'achat de matériel et de fournitures destinés à équiper les aérodromes..

120. Durant l'exercice 2008/09, la flotte aérienne de la Mission comprendra 12 appareils commerciaux (6 avions de transport de passagers et 6 hélicoptères de taille moyenne) chargés du transport du personnel et du fret, de l'avitaillement et du ravitaillement des vols, et des évacuations sanitaires et évacuations d'urgence.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	9 766,9	60,0 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

121. Le principal facteur expliquant cette variation est l'achat de matériel de transmissions, prévu pour l'exercice 2007/08 et figurant au budget correspondant. La réduction des ressources nécessaires est contrebalancée en partie par des prévisions de dépenses en augmentation au titre des services de transmissions budgétisés pour 12 mois, contre des ressources prévues pour sept mois en moyenne durant l'exercice 2007/08, à quoi s'ajoutent des dépenses plus importantes que prévu au titre de la location mensuelle de répéteurs de satellite (54 000 dollars au cours de l'exercice 2008/09 contre 30 000 dollars inscrits au budget de l'exercice 2007/08) et la hausse des frais au titre des services offerts sur Internet (30 000 dollars au cours de l'exercice 2008/09, contre 25 000 dollars pour l'exercice 2007/08).

122. Le financement demandé couvre les frais de communication par réseaux commerciaux, les services d'information publique, les pièces de rechange pour 2 583 pièces de matériel de transmissions HF, VHF et UHF, 6 pièces de matériel satellite ou téléphonique, 6 liaisons hertziennes numériques et 2 251 pièces de matériel satellite ou téléphonique.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(6 212,8)	(70,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

123. Le principal facteur à l'origine de la variation enregistrée à cette rubrique est l'achat de matériel et de logiciels prévu pour l'exercice 2007/08 et inscrit au même budget, contrebalancée par des prévisions de dépenses plus élevées que prévu au titre de l'assistance informatique, des licences, des redevances et des frais de location de logiciels pour 12 mois au titre de 1 583 ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs au cours de l'exercice 2008/09, pour lesquels un montant avait été inscrit au budget de l'exercice 2007/08 pour une période de sept mois, ainsi que des pièces détachées et des fournitures (les projections font apparaître une augmentation des valeurs d'inventaire du matériel informatique au 30 juin 2009).

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	105,7	8,8 %

• **Gestion: moyens et produits revus à la hausse**

124. Cette variation s'explique principalement par des dépenses plus importantes que prévu au titre des services médicaux, du fait du déploiement intégral du personnel de la Mission sur 12 mois au cours de l'exercice 2008/09, par rapport aux montants prévus reflétant un déploiement échelonné sur quatre mois en moyenne au cours de l'exercice 2007/08, à quoi s'ajoutent des dépenses plus importantes que prévu au titre des médicaments contre la grippe aviaire, pour lesquels aucun montant n'avait été prévu au cours de l'exercice considéré.

125. Les dépenses plus importantes que prévu sont partiellement compensées par les prévisions d'achat de matériel médical au cours de l'exercice 2007/08, pour lesquelles des provisions avaient été inscrites à ce titre dans le budget de l'exercice considéré.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 005,8	12,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

126. Cette variation s'explique principalement par des dépenses plus importantes que prévu au titre des services de détection de mines et de déminage, visant à assurer la sécurité des axes empruntés par les véhicules des Nations Unies du fait du déploiement intégral de la Mission, à quoi s'ajoutent des dépenses afférentes à l'acquisition de matériel d'amélioration des aptitudes physiques ainsi que de réserves de boîtes de rations et d'eau en bouteille pour le personnel international de la Mission.

127. Les dépenses plus importantes que prévu sont partiellement annulées par l'achat de matériel de protection du personnel et de cartes opérationnelles prévu pour l'exercice 2007/08 et figurant au budget de l'exercice considéré.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	800,0	400,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

128. Cette variation s'explique principalement par des dépenses plus importantes que prévu au cours de l'exercice 2008/09 au titre de la mise en œuvre des projets à effet rapide. Le montant prévu à cette rubrique permettrait à la Mission d'exécuter des projets à effet rapide portant principalement sur la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'autonomie économique et la protection civile, projets qui visent essentiellement à aider les réfugiés et les personnes déplacées, ainsi que les communautés d'accueil (notamment les membres vulnérables des communautés).

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

129. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

- a) Ouverture d'un crédit de 307 835 700 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009;
- b) Mise en recouvrement du montant de 72 531 151 dollars, à raison de 25 652 975 dollars par mois, pour la période allant du 1^{er} juillet au 24 septembre 2008;
- c) Mise en recouvrement du montant de 235 304 549 dollars pour la période allant du 25 septembre 2008 au 30 juin 2009, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/233 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décision/demande

Mesures prises

Section II. Établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements en raison de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Recommandation appliquée (voir sect. II.A du présent rapport)

La Mission étant dans sa phase de démarrage, les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité n'ont pas été indiqués dans le projet de budget de l'exercice 2008/09. On s'est toutefois attaché à utiliser rationnellement les ressources en tirant les leçons de l'expérience, en s'inspirant des pratiques d'autres missions et en exploitant les possibilités de coopération avec la Force de l'Union européenne et d'autres opérations régionales de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que par l'instauration de partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies pour gagner en efficacité.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés seront indiqués dans le projet de budget de l'exercice 2009/10.

Recommandation appliquée (voir sect. II.A du présent rapport)

Des engagements d'exercices antérieurs n'ont pas été enregistrés, la MINURCAT ayant été établie en septembre 2007, mais la Mission s'emploie à mettre en place des mécanismes de contrôle régulier des engagements.

Section III. Budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Recommandation appliquée (voir sect. II.A du présent rapport)

Section VII. Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat (par. 3)

La Mission poursuit ses efforts afin de renforcer ses capacités nationales en ayant plus largement recours à du personnel recruté sur le plan national. Le projet de budget de l'exercice 2008/09 fait apparaître à cet égard une augmentation de 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

L'équipe (Tiger Team) qui est chargée du recrutement et de la dotation en effectifs continue de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement. Au 31 mars 2008, le taux de vacance de postes était de 64 %.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

Recommandation appliquée. Il a été procédé à une évaluation des besoins en effectifs malgré la poursuite du déploiement de la Mission. Les résultats sont pris en compte dans les demandes de postes présentées par la Mission (voir sect. I du présent rapport).

Section IX. Formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et faire participer ces personnes à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Le projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice 2008/09 prévoit des ressources pour former environ 124 agents recrutés sur le plan national (32 % des stagiaires).

Section XIII. Transports aériens

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui lui sont propres (par. 4)

Les ressources demandées pour la flotte aérienne de la Mission ont été calculées sur la base des contrats en vigueur et reflètent la situation actuelle du marché.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

La Mission appliquera pleinement la demande de l'Assemblée générale une fois que sa flotte aérienne sera entièrement déployée.

Section XVIII. Projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales (par. 8).

Section XX. Coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

Section XXI. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

Les projets à effet rapide de la MINURCAT seront exécutés dans les limites des effectifs existants.

Recommandation non applicable

Conformément aux consignes permanentes établies, la MINURCAT identifiera et exécutera les projets à effet rapide en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires selon les besoins.

D'après les consignes permanentes établies au titre de l'exécution de projets à effet rapide, ces projets ne feront pas double emploi avec des activités déjà menées par l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

Recommandation appliquée (voir sect. II.A) du présent rapport

Des indications détaillées sur les partenariats et la coordination des équipes de pays ont été données dans la section II.A du présent rapport, bien que la MINURCAT ne soit pas une mission intégrée.

(A/62/233)

Donner dans le projet de budget pour 2008/09 des précisions sur les mécanismes mis en place au Siège et sur le terrain afin d'assurer la coordination et la collaboration nécessaires entre toutes les entités des Nations Unies à l'œuvre dans la zone de mission (par. 8)

Des informations sur la coordination et la collaboration entre toutes les entités des Nations Unies à l'œuvre dans la zone de mission figurent à la section II.A du présent rapport. Le Département des opérations de maintien de la paix préside au Siège les réunions hebdomadaires de l'équipe spéciale intégrée auxquelles participent tous ses partenaires ainsi que le

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Veiller à ce que les futurs budgets de la Mission donnent suffisamment d'informations, de justifications et d'explications au sujet des ressources demandées au titre des besoins opérationnels pour que les États Membres puissent prendre des décisions en connaissance de cause (par. 12)

Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques, le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires, l'UNICEF, le HCR et le PNUD.

Recommandation appliquée (voir sect. II du présent rapport).

Veiller à ce que le budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 soit pleinement conforme aux résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix (par. 13)

Recommandation appliquée

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Section III. Budgétisation axée sur les résultats

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la Mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la Mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14).

Le processus de planification de la Mission est entièrement lié aux cadres de budgétisation axée sur les résultats des composantes organiques et d'appui de la Mission. Les cadres sont élaborés sur la base des hypothèses de planification retenues pour les composantes organiques et d'appui de la Mission.

Section V. Gestion financière

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les engagements (par. 27).

La Mission veillera constamment à ses engagements pour ne pas avoir trop d'engagements non réglés d'exercices antérieurs. À cet égard, la MINURCAT s'emploie à mettre en place des mécanismes de révision périodique de ses engagements.

Section VII. Composante militaire

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires à ce titre (par. 30).

L'effectif autorisé de la MINURCAT comprend notamment 50 officiers de liaison et 300 membres de la police des Nations Unies et ne compte ni

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32).

Le Comité demande que cette question soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).

Section VIII. Personnel civil

Le Comité recommande que ces missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs (par. 36).

Équilibre entre les sexes

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).

Missions réduisant leurs effectifs

Dans les missions réduisant leurs effectifs, le Comité compte que le niveau d'effectifs et la structure correspondante des classes soient gardés à l'étude, en particulier dans les services d'appui (par. 43).

contingents ni unités de police constituées.

L'effectif autorisé de la MINURCAT comprend 50 officiers de liaison et 300 membres de la police des Nations Unies et ne compte ni contingents ni unités de police constituées.

L'effectif autorisé de la MINURCAT comprend 50 officiers de liaison et 30 membres de la police des Nations Unies et ne compte ni contingents ni unités de police constituées.

L'effectif autorisé de la MINURCAT comprend 50 officiers de liaison et 300 membres de la police des Nations Unies et ne compte ni contingents ni unités de police constituées. La qualité des repas tout prêts destinés aux officiers de liaison, aux membres de la police des Nations Unies et au personnel international sous forme de rations alimentaires est constamment contrôlée.

La Mission a continué à examiner régulièrement son taux d'occupation des postes. Le budget de la MINURCAT pour l'exercice 2008/09 fait apparaître une réduction nette de 74 postes et postes provisoires civils.

La Mission continuera de faire de sérieux efforts pour assurer la parité dans la composition de son personnel. De récentes statistiques relatives au personnel international indiquent que le taux de répartition des femmes et des hommes est de 24 % et 76 %. En revanche, le rapport hommes-femmes dans la catégorie des administrateurs est de 16 %. Pour le personnel recruté sur le plan national, ce rapport est de 17 % et 83 %.

Recommandation non applicable

Recours plus large à du personnel recruté sur le plan national

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après un conflit (par. 46).

Après évaluation des besoins en effectifs lors de la phase de démarrage de la Mission, le projet de budget de l'exercice 2008/09 n'indique aucune transformation des postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.

Section IX. Dépenses opérationnelles

Formation

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire le nombre de voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

Le projet de budget pour l'exercice 2008/09 prévoit la tenue de 8 programmes de formation (15 % des stages) dans la zone de la Mission à l'intention d'environ 78 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 106 agents recrutés sur le plan national.

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).

Le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2008/09 prévoit une formation à l'intention de 124 agents recrutés sur le plan national (32 % des stagiaires).

Opérations aériennes

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations de dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la Mission ou le Siège (par. 51).

L'augmentation des ressources au titre de l'exercice 2008/09 s'explique principalement par les dépenses sur 12 mois prévues dans la perspective d'un déploiement intégral de la flotte aérienne de la Mission.

Voyages

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont largement dépassé les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

La variation enregistrée à cette rubrique résulte essentiellement des ressources additionnelles demandées pour financer les voyages d'un nombre plus important de participants aux conférences, séminaires, réunions d'experts et conférences annuelles devant se tenir à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi durant l'exercice 2008/09.

Projets à effet rapide

Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer considérablement à renforcer les liens de la Mission avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que leur exécution devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimales de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale (par. 57).

Les projets à effet rapide exécutés dans la MINURCAT resteront dans les limites des effectifs existants.

Coopération régionale

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégique, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).

La portée de la coopération qui pourrait s'instaurer entre les missions dans la région dans le domaine de l'appui logistique sera déterminée lors de l'exercice 2008/09, étant donné que le déploiement de la Mission se poursuit. Des mesures seront prises dans ce sens et il en sera rendu compte lors d'exercices budgétaires ultérieurs.

Le Comité consultatif encourage la Mission à tirer profit de la présence d'autres entités des Nations Unies dans la région et compte que le projet de budget pour l'exercice 2008/09 décrira clairement la nature et la portée de cette collaboration (par. 9).

Recommandation appliquée (voir la section II.A du présent rapport).

Le Comité se félicite de l'attitude prévoyante de la Mission en ce qui concerne les recrutements. À cet égard, le Comité estime que, pour que la Mission soit en mesure de démarrer effectivement ses opérations dans les délais les plus brefs possible, il est particulièrement important d'établir une liste de postes essentiels à pourvoir en priorité. Le Comité compte que les enseignements tirés de cette démarche seront présentés dans le contexte du projet de budget pour 2008/09 (par. 19).

L'Équipe de la MINURCAT spécialement chargée des recrutements et des affectations (Tiger Team) a précisément pour mandat de présélectionner les candidats possédant les compétences techniques requises; d'aider les directeurs de programme à organiser des entretiens destinés à évaluer les compétences et à procéder à des évaluations comparatives des candidats retenus et de mener à terme le processus de recrutement sur place dans la zone de la Mission. Elle aide le Chef de l'appui aux missions à exercer les pouvoirs de recrutement qui lui sont délégués jusqu'à la classe D-1.

La méthode de l'équipe « Tiger Team » de la MINURCAT a consisté à pourvoir en priorité les postes vacants clefs au niveau de l'encadrement supérieur (chefs/directeurs de section). Les directeurs, une fois choisis, aident à leur tour à recruter le reste du personnel de leur section. L'équipe a pour autre priorité de doter en effectifs les catégories professionnelles dont le travail est essentiel à la phase de démarrage de la Mission (sécurité, logistique, communications et informatique, opérations aériennes, génie et transports).

L'expérience a montré tout au long de cette opération que les directeurs et les responsables de la Mission doivent s'attaquer résolument au processus de recrutement et de sélection. À cet effet, la Division du personnel du Département de l'appui aux missions a élaboré et communiqué à l'équipe « Tiger Team » et aux responsables de la MINURCAT deux nouveaux documents d'orientation sur les mesures de recrutement propres à chaque mission et sur les modalités de recrutement en général, dont les principaux éléments ont été tirés des consignes permanentes et visent à rappeler à toutes les parties intéressées les procédures à suivre.

L'expérience a également montré qu'il fallait prévoir des modalités de recrutement d'appoint, permettant de ne pas enrayer de procédure de recrutement en cas de situation d'urgence, comme on a pu le constater lors des derniers événements qui se sont produits à N'Djamena et qui ont beaucoup perturbé les activités de recrutement et de sélection de la Mission. En cas d'évacuation, le recrutement se poursuivrait dans une zone d'où l'on pourrait avoir accès au réseau intranet de l'ONU, étant donné que des systèmes de recrutement comme Nucleus sont accessibles par Internet.

Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget, les postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les postes établis sont traités de la même manière, à savoir qu'un abattement de 15 % pour délais de déploiement a été appliqué au personnel temporaire aux fins de l'établissement du budget. Or, comme leur mécanisme de financement l'implique, ces postes sont, par nature, temporaires, et les coûts y afférents doivent être imputés sur les dépenses de fonctionnement. De l'avis du Comité, l'application d'un abattement pour délais de déploiement ne se justifie pas pour ce type de poste. Comme il l'a fait observer dans le passé (voir A/62/540, par. 33), le Comité considère que les crédits correspondants auraient plutôt du être demandés sur la base des besoins effectifs, calculés en fonction du nombre de personne-mois à prévoir pour les tâches à accomplir. Le Comité reviendra sur cette question dans le contexte de son rapport sur les questions transversales liées aux opérations de maintien de la paix pour la période 2008/09 (par. 21).

Le projet de budget pour l'exercice 2008/09 de la MINURCAT fait apparaître deux postes du Groupe de la déontologie et de la discipline financés au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions.

De l'avis du Comité consultatif, il faudrait continuer d'examiner la structure de la Mission et l'affectation définitive des postes ainsi que leur classe à mesure que la Mission est déployée. En conséquence, le Comité formule, dans les paragraphes qui suivent, un certain nombre d'observations et de recommandations sur les postes demandés mais s'abstient d'examiner les effectifs proposés poste par poste. Le Comité compte que le budget de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 sera établi à la lumière de l'expérience acquise, et que tous les postes proposés seront passés en revue sur la base du volume de travail effectif, et justifiés conformément aux recommandations énoncées ci-après. Lors de l'examen de la structure de la Mission, il faudra veiller à équilibrer la dotation en effectifs du siège de la Mission à N'Djamena, du poste de commandement avancé à Abéché et des bureaux de terrain, le siège de la Mission étant composé du Représentant spécial et d'une équipe restreinte du personnel essentiel, tandis que la majorité du personnel de la Mission sera déployée dans l'est du Tchad (voir S/2007/488, par. 39 et 40) (par. 23).

Le Comité note un risque potentiel de doublons et demande qu'une présentation détaillée des éléments interdépendants de cette composante figure dans le projet de budget de la MINURCAT pour 2008/09 (par. 32).

La Mission en est toujours à sa phase de démarrage et le recrutement du personnel sur la base des postes autorisés se poursuit. Le budget de l'exercice 2008/09, tout en ne présentant que des changements mineurs dans la constitution des effectifs, comporte des propositions visant à augmenter le nombre de postes d'agent recruté sur le plan national, à remplacer des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs par des agents du Service mobile et à transférer des membres du personnel du siège de la Mission à N'Djamena au poste de commandement avancé d'Abéché, ainsi qu'à regrouper des chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) dans la Section des transports de la Division d'appui à la Mission dans le but de rendre les services de transport plus efficaces grâce à la création d'une réserve de chauffeurs.

Les activités de la MINURCAT relatives à l'état de droit viseront à former la police tchadienne à mieux assurer la sécurité dans les zones de personnes déplacées et les camps de réfugiés et à aider le Gouvernement à se doter des moyens judiciaires et pénitentiaires nécessaires notamment à l'est du Tchad, pour y faire régner l'état de droit et y assurer la sécurité dans les camps de réfugiés et les zones de personnes déplacées. Ces activités seront réalisées en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires (en particulier la Communauté européenne) dans le cadre d'une approche intégrée et complémentaire et d'une action concertée.

La composante droits de l'homme de la MINURCAT s'attachera à surveiller, rendre compte et enquêter sur les violations des droits de l'homme, à intervenir auprès du Gouvernement pour que ces violations soient examinées dans le cadre des mécanismes juridiques du pays; et à coopérer avec les partenaires pour aider le Gouvernement à se doter des moyens voulus pour assurer le respect et l'enseignement des droits de l'homme.

La MINURCAT élaborera, dans le cadre de son mandat portant sur la violence sexuelle et sexiste, un

plan d'action en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés et les personnes déplacées. La Mission adoptera et suivra une stratégie dans ce sens en analysant les tendances signalées par les policiers des Nations Unies et les spécialistes des droits de l'homme déployés sur le terrain et en collaborant avec les spécialistes de l'aide humanitaire sur place en vue de coordonner et de sous-tendre les efforts menés à l'échelle de la Mission. La Mission établira également à l'intention du Détachement intégré de sécurité un module de formation sur les questions sexospécifiques, l'aidera à se constituer des outils de collecte de données ventilées par sexe et de données sur la violence sexuelle et sexiste, en coopération avec le HCR et le Fonds des Nations Unies pour la population.

Le Groupe de la Mission sur l'égalité des sexes est chargé d'intégrer une stratégie globale soucieuse d'égalité entre les sexes et la Section des droits de l'homme de surveiller et de signaler les actes de violation des droits fondamentaux des femmes et de violence sexuelle et sexiste commis à leur égard. La Section des droits de l'homme aidera les autorités locales à identifier les auteurs de tels actes et à les traduire en justice et leur recommandera les dispositions à prendre pour ouvrir aux victimes des voies de recours justes et efficaces et leur offrir une assistance médicale, voire identifier des partenaires locaux ou internationaux susceptibles de la leur fournir. La Section conseille également les autorités locales sur les mesures correctives et la manière d'agir avec la diligence voulue pour prévenir les actes de violence à l'égard des femmes, enquêter sur ces actes et les punir conformément à la législation nationale en vigueur.

Le Comité recommande que l'Équipe déontologie et discipline soit dotée d'effectifs sur la base de postes établis plutôt que de postes à caractère temporaire. Compte tenu de la stratégie de recrutement de la Mission, évoquée au paragraphe 19 ci-dessus, qui prévoit de pourvoir en priorité les postes essentiels, le Comité consultatif espère que la Mission envisagera un déploiement par phases de l'Équipe déontologie et discipline (par. 34).

Le projet de budget de l'exercice 2008/09 prévoit deux postes (1 P-5, 1 P-4) et deux postes de temporaire (1 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national) pour le Groupe de la déontologie et de la discipline, conformément à la résolution 62/233 de l'Assemblée générale et en attendant la décision de l'Assemblée générale sur le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les questions de déontologie et de discipline (A/62/758).

*Demande/recommandation**Mesures prises*

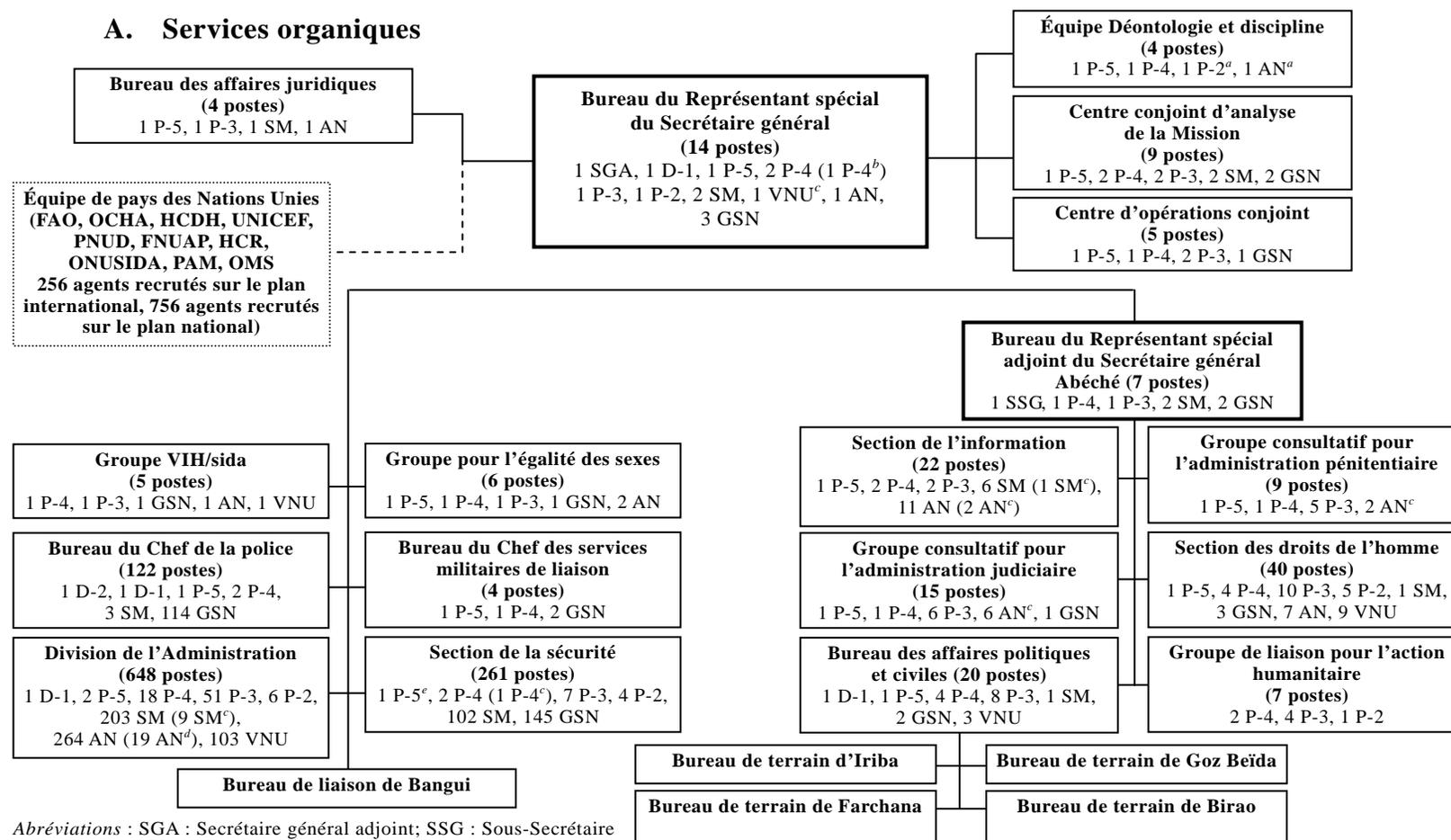
Le Comité recommande que le Secrétaire général procède à un examen rigoureux de la capacité de la Mission d'utiliser efficacement les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles. Le Comité espère que le projet de budget de la MINURCAT pour 2008/09 fera apparaître des ajustements découlant de l'expérience acquise et d'un examen plus approfondi des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles (par. 41).

La Mission surveille de près les dépenses effectives de l'exercice 2007/08 et rendra compte de l'utilisation effective des ressources approuvées pour l'exercice 2007/08 dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget. Il conviendrait de noter que l'utilisation des ressources a été affectée par les récents événements survenus au Tchad et par l'évacuation du personnel de la Mission de ce pays. Le budget de 2008/09 a été établi sur la base des toutes dernières informations les plus fiables disponibles.

Annexe

Organigrammes

A. Services organiques



Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; SM : agents du Service mobile; AN : administrateurs recrutés sur le plan national; GSN : agents des services généraux recrutés sur le plan national; VNU : Volontaires des Nations Unies; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; PAM : Programme alimentaire mondial; OMS : Organisation mondiale de la Santé.

^a Financé au titre du personnel temporaire.

^b Transformé.

^c Nouveau.

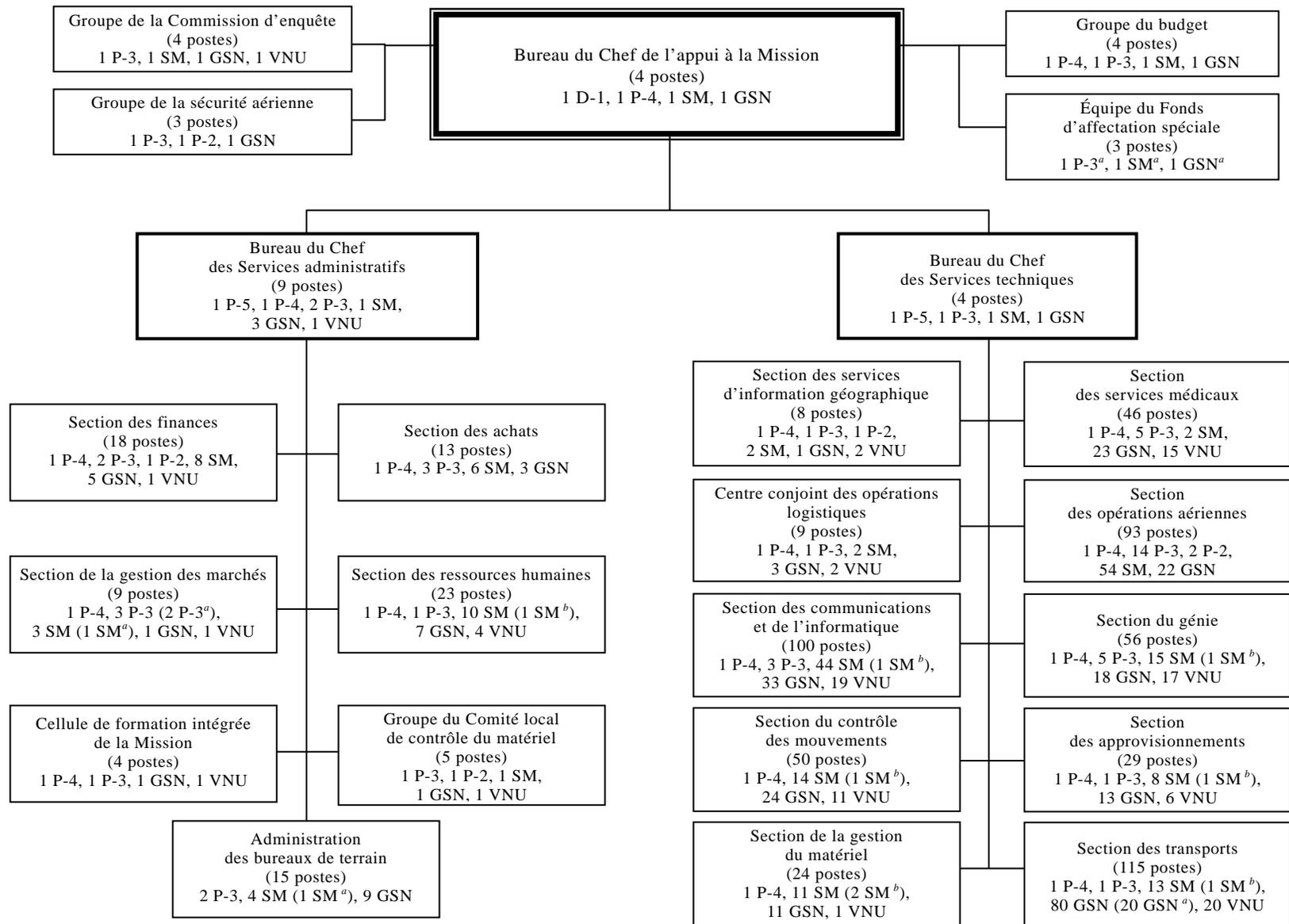
^d Redéployé.

^e Financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays.

^f Reclassé.

Total général : 1 202 postes

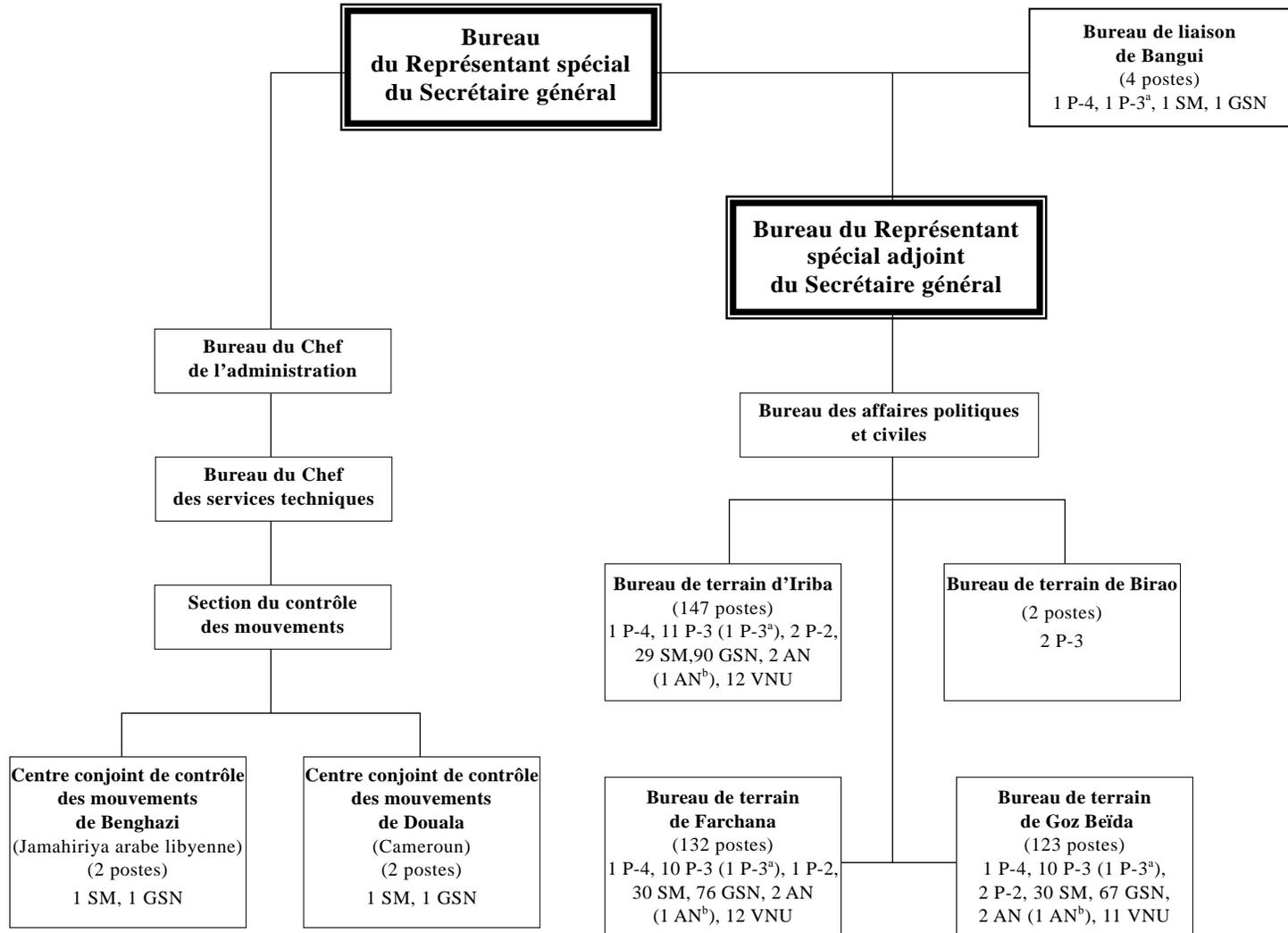
B. Services administratifs



^a Redéployé.

^b Nouveau.

C. Bureau de liaison, bureaux de terrain et antennes

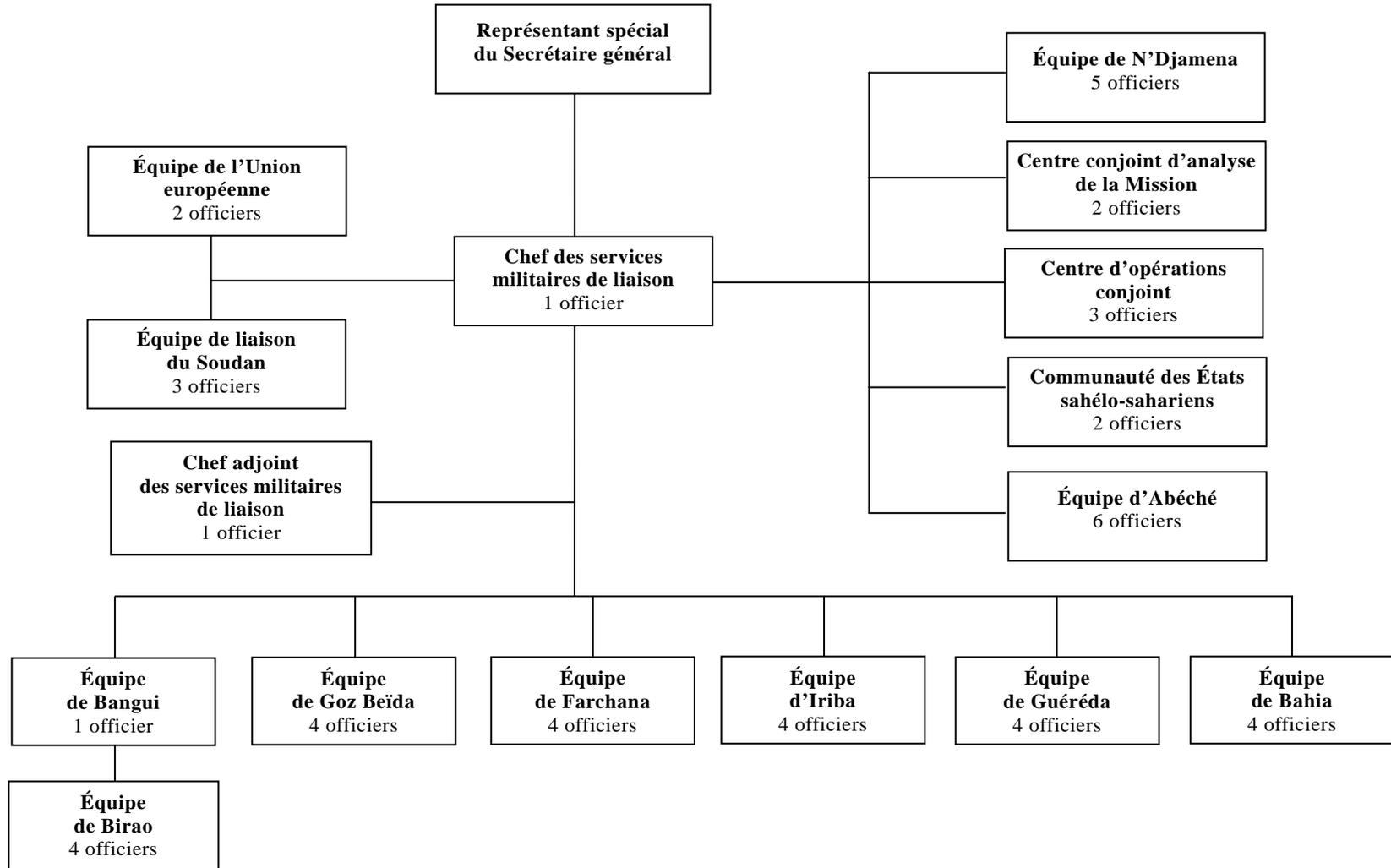


^a Redéployé.

^b Nouveau.

^c Reclassé.

D. Groupe de liaison militaire



E. Police des Nations Unies

